

Budgets de référence dans la ville de Nantes

Pierre Concialdi, Jeanne Fagnani, Louise Gasté et Antoine Math



©Tara Clark unsplash

LES AUTEURS

Cette étude a été réalisée par une équipe de recherche de l'IRES composée de Pierre Concialdi, Jeanne Fagnani, Louise Gasté et Antoine Math.

Elle s'appuie sur un travail de terrain réalisé sur la ville de Nantes au printemps 2022 par Pierre Concialdi et Louise Gasté avec l'aide logistique du CCAS de la ville de Nantes.

La deuxième partie du rapport a été en partie nourrie par un rapport provisoire rédigé en juillet 2022 par Louise Gasté.

Le rapport final a été rédigé par Pierre Concialdi et a bénéficié des apports de Jeanne Fagnani et Antoine Math, notamment en ce qui concerne les besoins des enfants et des familles ainsi que la valorisation du poste Santé.

Introduction

Ce rapport restitue les principaux résultats qualitatifs et quantitatifs de la recherche sur les budgets de référence réalisée à la demande de la ville de Nantes au printemps 2022.

La démarche des budgets de référence a été initiée en France par l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) et a fait l'objet du rapport de l'ONPES 2014-2015. La première partie du rapport rappelle les grandes lignes de la méthodologie développée par l'ONPES ainsi que les adaptations qui y ont été apportées dans le cadre de la présente recherche. Elle rappelle également le cadre général de l'étude ainsi que ses objectifs et rend compte du déroulement des groupes de discussion.

La seconde partie du rapport présente le contenu du panier de biens et services élaboré par les groupes de discussion en distinguant les principaux postes de consommation. Elle restitue également les principaux échanges au sein des groupes de discussion nantais tout en soulignant les différences les plus significatives par rapport aux paniers de biens et services élaborés dans le cadre de l'étude réalisée par L'Observatoire nationale de la pauvreté et de l'exclusion et publiée en 2015.

La troisième partie présente la méthodologie de valorisation des différents postes budgétaires et le chiffrage obtenu pour chacun d'eux pour le premier semestre 2022. Elle débouche sur une synthèse qui donne les budgets de référence pour tous les ménages types de l'étude en tenant compte des spécificités de la ville de Nantes, notamment en ce qui concerne l'accès au logement et à certains services collectifs.

En conclusion, on présente des éléments plus généraux sur l'apport spécifique des budgets de référence dans les débats sur la pauvreté et la précarité.

SOMMAIRE

Introduction	3
Partie 1 : rappel des objectifs et déroulement des groupes de discussion.....	5
1.1 Cadre général de l'étude et principales hypothèses de travail	5
1.2 Le recrutement des participants.....	6
1.3 Organisation des réunions, dynamique de groupe et consensus.....	7
Partie 2 : le contenu des paniers de biens et services.....	10
2.1 Logement.....	11
2.2 Equipement du logement	15
2.3 Alimentation.....	25
2.4 Habillement.....	28
2.5 Soins personnels et hygiène	29
2.6 Transports.....	31
2.7 La vie sociale.....	32
2.8 La santé.....	36
2.9 Les services bancaires et l'assurance	39
2.10 Les besoins spécifiques des enfants.....	39
Partie 3 : valorisation des budgets de référence.....	43
3.1 Poste Logement	43
3.2 Equipement.....	45
3.3 Poste Alimentation.....	46
3.4 Habillement.....	50
3.5 Hygiène et soins personnels	51
3.6 Poste Transports	52
3.7 Vie sociale.....	55
3.8 Santé.....	57
3.9 Services bancaires	57
3.10 Les besoins spécifiques des enfants.....	57
3.11 Budget global par ménage type	58
Conclusion	62
ANNEXE 1	64

Partie 1 : rappel des objectifs et déroulement des groupes de discussion

Dans le cadre des Assises de la solidarité qui se sont tenues à Nantes de janvier à juin 2022, la municipalité a souhaité promouvoir une démarche participative afin de reprendre la méthodologie développée par l'ONPES (2015) sur les budgets de référence en vue d'aboutir à un budget de référence actualisé prenant en compte la spécificité du contexte local.

Les objectifs et les principaux choix de méthode ont fait l'objet d'échanges entre les représentants de la ville et l'équipe de recherche de l'IRES. Ces échanges ont permis de définir le cadre général de l'étude et les principales hypothèses de travail (§1). Un comité de coordination associant des représentantes du CCAS et l'équipe de recherche de l'IRES a suivi la mise en œuvre de ce projet en procédant aux ajustements nécessaires.

Le travail de terrain a consisté à animer une douzaine de groupes de discussion. Le recrutement des participants a été confié à une société spécialisée (TMO) qui a procédé au recrutement en fonction des critères définis par l'équipe de recherche (§2). Les groupes de discussion se sont tenus sur deux périodes, en mars-avril et mai-juin 2022. La dynamique de groupe a été, dans l'ensemble, très satisfaisante et elle a permis d'aboutir à un consensus robuste sur le contenu du panier de biens et services nécessaire aujourd'hui, dans la ville de Nantes, pour l'ensemble des configurations familiales retenues dans l'étude (§3).

1.1 Cadre général de l'étude et principales hypothèses de travail

La méthodologie des budgets de référence consiste à réunir par étapes successives de petits groupes de citoyens dans des groupes de discussion (*focus groups*). L'objectif de ces groupes est d'aboutir à un consensus argumenté sur le contenu du panier de biens et services nécessaires pour accéder à un niveau de vie minimum décent dans une configuration familiale donnée. Dans l'étude publiée en 2015, l'ONPES avait retenu 6 configurations familiales :

- personnes d'âge actif sans enfant : isolées et en couple ;
- personnes d'âge actif avec enfants : famille monoparentale avec 2 enfants (0-2 ans et 3-10 ans) et couple avec 2 enfants (11-14 ans et 15-17 ans) ;
- personnes retraitées : isolées et en couple.

Pour l'étude réalisée sur la ville de Nantes, il a été décidé de retenir les mêmes configurations familiales que celles de l'étude ONPES, soit 6 familles types.

Le champ géographique retenu s'est limité à la ville de Nantes *stricto sensu*, sans inclure par conséquent les communes limitrophes appartenant à la métropole, avec l'hypothèse que les familles types ne résidaient pas en centre-ville (zone 1) mais dans les autres quartiers de la ville (zones 2 et 3). Ce choix s'explique principalement par la spécificité du centre-ville où la densité de services et de commerces est particulièrement élevée et ne peut être considérée comme représentative de la situation des quartiers de l'ensemble de la ville de Nantes.

En raison des délais très contraints de réalisation de l'étude, il n'a pas été possible de reproduire l'ensemble du processus de discussion des paniers de biens et services mis en œuvre dans le cadre de l'étude ONPES. La démarche a consisté à repartir des listes déjà établies par les groupes de discussion dans le projet ONPES et à les soumettre pour discussion aux participants afin de recueillir leurs réactions, notamment sur l'opportunité de changer les listes établies, soit pour y ajouter ou en retrancher certains éléments, soit pour en modifier les caractéristiques.

Cette démarche a été conduite en deux étapes. Dans une première étape réalisée en mars-avril 2022, les listes établies dans le cadre du projet ONPES ont été soumises à des groupes de discussion correspondant aux 6 familles types retenues, c'est-à-dire à des groupes dont les participants partageaient une même expérience quant aux besoins de ces familles types (voir infra, §recrutement). Cette première étape a permis de procéder à des ajustements relatifs aux listes initiales et de prendre en compte la spécificité du contexte nantais.

L'équipe de recherche a ensuite effectué une analyse des résultats, notamment afin d'en vérifier la cohérence, et a commencé le recueil des informations nécessaires au chiffrage monétaire de chaque budget.

Au cours d'une deuxième étape réalisée en mai-juin 2022, des groupes de discussion réunissant des participants différents ont à nouveau été réunis pour chacune des 6 familles types retenues dans le projet. Cette étape a permis de tester la solidité du consensus obtenu lors de la première étape et de compléter les points qui n'avaient pas réuni de consensus au cours de la première étape.

1.2 Le recrutement des participants

Le recrutement des participants a été réalisé par un cabinet spécialisé (TMO) en fonction des indications fournies par l'équipe de recherche. Plusieurs critères d'importance variable ont été définis pour le recrutement des groupes de discussion dont la taille optimale est de 8 personnes. Pour pallier d'éventuels désistements, la consigne avait été de recruter 10 participants pour chaque groupe de discussion,

L'objectif premier et majeur était de recruter, pour chaque groupe de discussion, des adultes partageant les mêmes caractéristiques quant à la situation familiale de chacun des 6 ménages types de l'étude (cf. ci-dessus). Il s'agit là d'un critère impératif. La discussion entre les participants porte en effet sur les besoins minimums à satisfaire dans certaines situations familiales et c'est l'expérience concrète des participants qui est mobilisée à cet effet. Il était donc exclu de réunir dans un même groupe de discussion des personnes qui ne partagent pas cette même expérience.

Deux autres critères importants mais non impératifs ont été retenus, à savoir :

- assurer une parité entre femmes et hommes : l'objectif était de réunir des groupes mixtes d'adultes, si possible avec un nombre égal de femmes et d'hommes ;
- assurer une diversité de statuts socio-économiques afin que la composition des groupes ne soit trop polarisée, notamment sur les ménages à bas revenus. Dans ce but, le questionnaire comprenait certaines questions sur le statut d'activité, la situation vis-à-vis de l'emploi et, le cas échéant, le métier et le secteur d'activité, le niveau de diplôme, la situation de logement (propriétaire, locataire en secteur social ou privé).

Le cabinet de recrutement a fourni pour chaque groupe de discussion des premières listes de participants et a été très réactif pour effectuer les ajustements – souvent mineurs – à opérer pour respecter les critères fixés.

A l'exception d'un groupe qui a réuni 8 personnes, tous les groupes de discussion ont rassemblé 10 personnes. Au total, ce sont ainsi 118 personnes qui ont participé au projet. En termes quantitatifs, les objectifs ont été largement atteints.

Par ailleurs, à l'exception d'1 ou 2 groupes, les critères de recrutement ont globalement été bien respectés. La répartition des participants selon le sexe montre une légère surreprésentation des femmes (60% de femmes contre 40% d'hommes sur l'ensemble des groupes). Cette surreprésentation est particulièrement marquée pour les familles, notamment pour les familles monoparentales, ce qui reflète dans ce dernier cas la sociologie de ce type de famille (groupes C1 et C2). Dans la seconde session (mai-juin), on constate aussi une forte surreprésentation des femmes pour les couples d'actifs avec deux enfants (groupe D2).

La répartition de participants selon le statut socio-économique - identifié ici à travers le codage en 3 grandes CSP effectué par le cabinet de recrutement – montre globalement que les « CSP+ » représentent un peu plus de 20% des participants, tandis que les autres CSP (« CSP - » et « CSP intermédiaire ») forment chacune environ 40% des participants. Cette moyenne masque cependant des variations parfois importantes, notamment pour les familles monoparentales et certains groupes de la première session (mars-avril), où la proportion de CSP à bas revenus est beaucoup plus élevée.

Dans l'ensemble, les décalages observés dans la répartition des participants par rapport aux critères de recrutement définis *a priori* ne remettent pas en cause la qualité des résultats obtenus. En particulier, ils n'ont pas eu d'incidence notable sur la dynamique de groupe. Par ailleurs, le fait d'avoir organisé la discussion du panier de biens et services de chaque famille type en deux sessions a permis de croiser les regards des participants et de surmonter les difficultés ponctuelles rencontrées dans tel ou tel groupe.

1.3 Organisation des réunions, dynamique de groupe et consensus

Les réunions ont été organisées en deux sessions en mars-avril et mai-juin pour les 6 ménages -types retenus dans l'étude. Les conditions d'accueil ont été très satisfaisantes dans tous les lieux de réunion, en particulier au pôle associatif qui a offert d'excellentes conditions d'accueil et de travail. Chaque réunion s'est étalée sur deux demi-journées de 9h30 à 16h30 - entrecoupées de pauses - et a été animée par deux chercheurs.

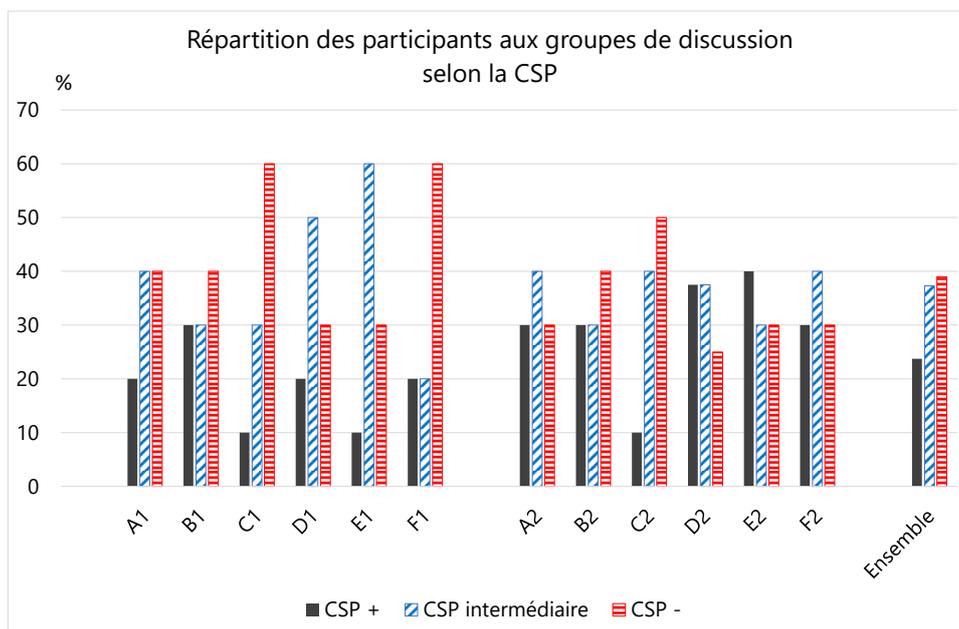
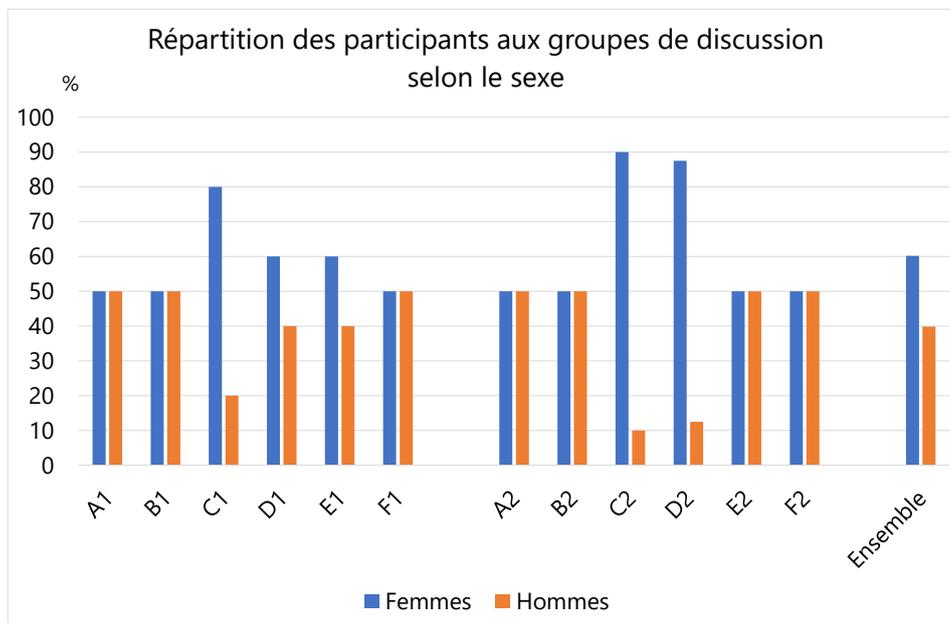
Après une présentation du projet et de l'objectif de la recherche, on a dans un premier temps soumis aux participants la définition générale des budgets de référence qui avait été élaborée dans le cadre de l'étude de l'ONPES.

Définition du budget de référence ONPES

Ce budget doit permettre de « disposer des ressources suffisantes, non seulement pour faire face aux nécessités de la vie quotidienne (se loger, se nourrir, avoir accès à la santé...), mais aussi pour avoir la possibilité de participer à la vie sociale »

Figure 1 : Répartition des participants aux groupes de discussion

selon le sexe et la CSP



Les lettres identifient les ménages-types. Le numéro accolé à chaque lettre correspond à la session de discussion (1 pour les premiers groupes de mars-avril et 2 pour les groupes de mai-juin).
 A : actifs isolés / B : couple d'actifs sans enfants / C : famille monoparentale (2 enfants) / D : couples d'actifs avec 2 enfants / E : retraité isolé / F : couple de retraités

L'objectif n'était pas de discuter une nouvelle fois cette définition, mais de permettre aux participants de se familiariser avec l'objectif et de commencer à s'impliquer au préalable dans une discussion très générale.

Le schéma général de chaque journée de discussion était ensuite le même dans tous les groupes et s'inspire de la démarche mise en œuvre par les chercheurs britanniques. Les participants sont ainsi invités à parcourir toutes les pièces du logement afin d'identifier dans chacune d'elles les biens et services nécessaires. Cette discussion a pris comme point de départ les listes détaillées déjà établies dans l'étude de l'ONPES. Puis les participants « sortent du logement » et identifient, de même, les ressources nécessaires pour satisfaire les besoins hors du domicile.

La dynamique de groupe a été satisfaisante dans l'immense majorité des cas, souvent très bonne et un peu plus difficile dans de rares cas, ce qui est fréquent pour des groupes d'une aussi petite taille.

Dans l'ensemble les participants ont bien compris la démarche et y ont adhéré. L'implication de l'ensemble des participants dans la discussion a été le plus souvent très bonne et on a observé peu de cas de « mise en retrait », lesquels s'observent souvent – mais pas systématiquement - pour les personnes des CSP les plus modestes. Dans ce cas, les animateurs ont veillé à solliciter de temps à autre les personnes pour s'assurer notamment de leur adhésion ou, au moins, de leur neutralité dans les décisions du groupe. Réciproquement, les animateurs ont veillé à ce que certains participants ne monopolisent pas la parole en invitant les autres membres du groupe à intervenir dans la discussion, en particulier sur les points qui pouvaient faire apparaître des désaccords.

Cette bonne dynamique de groupe a permis d'atteindre pour tous les groupes un large consensus sur le contenu du panier de biens et services nécessaire. On rappelle que la recherche d'un consensus constitue un des objectifs majeurs de la démarche. Le fait que ce consensus ait pu être validé pour toutes les familles types constitue, en tant que tel, un résultat important de la recherche. Certains points sans consensus dans la première session ont été repris dans la seconde et ont permis d'aboutir à un consensus final. Sur les points de discussion les plus forts, les échanges entre les groupes ont permis de préciser les limites de ce consensus.

Dans l'ensemble, le bilan qui peut être dressé est très similaire à celui établi dans la recherche menée par l'ONPES. On peut toutefois noter que, dans les groupes d'actifs sans enfant, certains participants ont spontanément évoqué le critère de l'âge comme pouvant entraîner, sur certains postes, des différences dans le contenu du panier de biens et services alors que cette dimension n'était pas apparue dans les travaux de l'ONPES, en tout cas pas à ce degré.

Partie 2 : le contenu des paniers de biens et services

Cette partie présente le contenu des paniers de biens et services tels qu'ils ont été définis par les groupes de discussion pour les 6 ménages-types de l'étude. Pour chacun des principaux postes (logement, alimentation, habillement, hygiène, équipement, transports, vie sociale, santé et services financiers), on indique également les éléments qui ont été discutés - mais éventuellement non retenus – ainsi que les principaux arguments avancés par les groupes dans la discussion. On signale enfin en synthèse de chaque poste les principaux changements par rapport au panier ONPES.

On rappelle que la discussion des paniers de biens et services a été menée au sein de groupes qui partageaient la même situation familiale. Des personnes d'âge actif vivant seules ont ainsi discuté les besoins des personnes partageant la même expérience de vie, des couples d'âge actif avec 2 enfants ont discuté des besoins de couples similaires, etc. Comme dans les groupes ONPES, deux hypothèses générales ont également été retenues concernant la situation professionnelle des actifs et l'état de santé des membres du ménage :

- les adultes d'âge actif sont supposés être emploi ou en capacité à tout moment d'en occuper un ;
- tous les individus du ménage sont « en bonne santé » (et non des personnes souffrant de handicaps ou de maladies chroniques, par exemple).

En ce qui concerne la situation à l'égard de l'emploi, le choix de laisser ouverte cette question correspond au souci de définir un budget de référence quelle que soit la situation d'emploi considérée, indépendamment de la nature des ressources monétaires dont peuvent disposer les ménages. Ce flou volontaire permet aussi d'écartier des questions sur la nature de l'emploi occupé qui pourraient connoter de façon trop forte le statut social des adultes qui composent le ménage type.

Le choix de retenir des individus « en bonne santé » (et non des personnes souffrant de handicaps ou de maladies chroniques, par exemple) constitue une limite de l'exercice, notamment pour les retraités, supposés ne pas être en situation de dépendance. Il s'explique principalement par la nécessité de considérer des individus aussi homogènes que possible du point de vue de leurs besoins et partageant, de ce fait, une même expérience quant aux ressources nécessaires à leur satisfaction. Pour prendre en compte cette dimension liée à certaines incapacités, il serait de même nécessaire de considérer des personnes en situation de handicap ou de dépendance et de les réunir au cours d'un processus analogue à celui qui a été réalisé dans le cadre de cette étude, comme cela a été fait, par exemple, au Royaume-Uni¹. Une telle démarche était hors de portée dans le cadre des délais et moyens dévolus à cette recherche.

¹ Joseph Rowntree Foundation, Disabled people's costs of living: 'More than you would think', 2004.

2.1 Logement

Le comité de coordination a défini les caractéristiques générales du logement, notamment concernant sa localisation :

- Le logement est situé dans la ville de Nantes mais en dehors du centre-ville, correspondant à la zone 1.
- Sa localisation permet un accès facile à différents services et commodités (transports en commun, crèches / écoles / collèges / lycées, équipements culturels et sportifs, hôpitaux, médecins...).
- Il est par ailleurs salubre et conforme à toutes les normes existantes.

Ces caractéristiques ont été présentées aux groupes et ont défini le cadre de leur réflexion pour la discussion du panier de biens et services, en particulier pour les besoins de mobilité.

D'autres critères généraux ont volontairement été laissés dans le flou. C'est le cas notamment du statut d'occupation du logement (propriétaire/locataire) qui n'a pas été défini a priori. Ce point n'a guère été évoqué spontanément par les groupes. Les très rares fois où cela a été le cas, cela n'a jamais suscité de débat quant à la nécessité, ou non, d'être propriétaire. Le statut de locataire apparaît ainsi comme satisfaisant pour définir le « statut minimal » d'occupation d'un logement.

De même, la question de l'accès à un logement en parc social ou en parc privé n'a pas été définie *a priori* et elle n'a pas suscité non plus de débat au sein des groupes. La valorisation du poste logement prend en compte ces deux modes d'accès à la location et propose des estimations dans chacune de ces hypothèses.

Enfin, la question de la surface du logement a spontanément été évoquée par certains participants comme cela avait été le cas dans l'étude de l'ONPES. On a alors restitué aux groupes la même hypothèse que celle qui avait été faite pour cette étude, à savoir que le logement était suffisamment grand pour accueillir tous les éléments de mobilier intégrés dans le panier. Cette hypothèse était apparue nécessaire, en particulier parce que cette caractéristique est difficilement arbitrageable de façon précise dans le choix d'un logement.

Les groupes ont ainsi principalement échangé sur la description générale du logement telle qu'elle avait été définie par les groupes ONPES, à savoir : une pièce à vivre avec un espace salle à manger et un espace salon, une ou plusieurs chambres en fonction du nombre de personnes du ménage, ainsi qu'une cuisine, une salle de bains et des toilettes. Cette description générale a été validée par l'ensemble des groupes. La discussion a principalement porté sur le nombre de chambres, pour les familles comme pour les retraités et plus précisément sur la nécessité de disposer :

- d'une chambre séparée pour chaque enfant pour les actifs avec enfants ;
- d'une chambre d'ami en plus pour les retraités.

Des chambres séparées pour les enfants

On rappelle que, pour les familles types de l'étude, les âges et sexes des enfants sont définis de la façon suivante :

- Famille monoparentale : un garçon de 0 à 2 ans et une fille de 3 à 10 ans ;
- Couple d'actifs avec 2 enfants : un garçon de 11 à 14 ans et une fille de 15 à 17 ans.

A l'exception d'un groupe où la nécessité pour chaque enfant de disposer d'une chambre individuelle n'a pas fait d'emblée consensus, la plupart des groupes ont validé ce schéma. Les arguments qui ont été avancés ont porté sur la nécessité de respecter les rythmes propres de chaque enfant, que ce soit pour le travail ou pour le sommeil, même pour les enfants les plus jeunes. Les différences liées au sexe ont aussi été mises en avant.

« Deux chambres parce qu'ils peuvent ne pas être proches, pour travailler tranquillement c'est nécessaire. »

« Les besoins ne sont pas les mêmes du fait de l'âge et du sexe, il faut respecter leur développement. »

La nécessité pour les enfants de préserver leur intimité, de même que le souci de maintenir au sein de la famille une bonne entente et un bon équilibre ont aussi été mentionnés par certains participants, le partage d'une chambre commune pouvant entraîner des conflits et des tensions liés au manque d'intimité.

« C'est nécessaire pour préserver leur espace, c'est important qu'un enfant puisse avoir son refuge comme les adultes en ont besoin. »

« Le sexe n'est pas la seule variable, j'ai deux garçons qui partageaient la même chambre jusqu'à très récemment et ça devenait invivable socialement. Il y avait un agacement mutuel des ados, surtout pendant les périodes d'exams comme le bac. »

« C'est une question de survie familiale. »

« Ça peut être délétère pour l'entente familiale »

Les groupes ont ainsi conclu que dans les configurations familiales qui leur étaient présentées, il était nécessaire que chaque enfant dispose d'une chambre privative.

Une chambre supplémentaire pour les retraités

Le nombre de chambres a également fait l'objet de discussions dans les groupes de personnes retraitées. Dans le panier établi lors du projet ONPES, les participants retraités avaient considéré qu'une chambre supplémentaire était nécessaire, bien que cela ne soit pas considéré comme « vital » par certains. Les participants avaient souligné à l'époque que cela permettait d'entretenir des contacts réguliers avec les enfants ou petits-enfants et que la chambre d'amis permettait de disposer de chambres séparées pour les couples en cas de maladie ou de servir de bureau lorsqu'il n'y a pas d'invités.

Des arguments analogues ont été avancés par les participants aux groupes de discussion nantais, notamment pour accueillir de la famille ou des proches.

« J'ai une petite fille que je garde, si je n'avais pas de chambre supplémentaire comment je ferais ? »

« Même si on ne l'utilise pas toujours on sait qu'elle est là, qu'on peut recevoir, c'est une liberté pour la tête »

D'autres participants ont relevé que cette pièce supplémentaire était davantage un « confort » qu'une nécessité, en raison de la présence d'un canapé convertible dans le salon (cf. infra).

« Pour moi, on peut prêter sa chambre et dormir dans le salon ou vice versa, moi c'est ce que je fais. »

« Ça peut aussi être un coin modulable avec un rideau. »

Dans l'ensemble, la plupart des participants ont cependant considéré que cette dernière option ne permettait pas de préserver l'intimité des invités ou celle de l'hôte et qu'elle pouvait, de ce fait, constituer un frein pour accueillir des invités.

« Moi je pense qu'il faut une porte, les gens ont leurs habitudes. »

Les groupes ont aussi souligné l'importance de la chambre supplémentaire pour l'équilibre personnel, cette chambre pouvant être « multi-fonction », « polyvalente ».

« Moi j'en ai une et j'ai la sensation d'avoir de l'espace. J'ai la possibilité d'aller d'une pièce à l'autre sans être enfermé dans une pièce. »

« C'est important d'être bien chez soi. Avoir une pièce multifonction chez soi, c'est une qualité de vie. À nos âges, on a besoin d'un petit plus, c'est pouvoir vivre comme tout le monde. »

Finalement, la chambre supplémentaire a fait l'objet d'un consensus au sein des groupes de retraités, à la fois pour permettre d'entretenir des liens sociaux avec ses proches, mais aussi pour des raisons de bien-être et de santé.

Autres espaces rattachés au logement

Les groupes de discussion nantais ont spontanément évoqué des questions qui n'avaient pas été soulevées par les groupes réunis dans l'étude de l'ONPES. Dans la quasi-totalité des groupes, certains participants ont ainsi évoqué la nécessité d'avoir accès à un espace extérieur privatif (balcon, terrasse), alors que cette nécessité n'avait pas été évoquée dans les groupes réunis par l'ONPES.

On peut penser que cela est la conséquence des périodes de confinement qui ont accompagné la pandémie de Covid19, périodes qui ont été difficiles à vivre dans de nombreux cas. Les participants ont

ainsi insisté sur le fait que cet espace extérieur permettait d'empêcher le sentiment « *d'enfermement* », de « *supporter les événements difficiles* », de ne pas se sentir « *oppressé* ».

Le travail de l'équipe de recherche a alors consisté à aider les groupes à déterminer s'il s'agissait d'un besoin constant, allant au-delà du contexte sanitaire d'urgence. Finalement, les groupes ont abouti à un consensus sur le fait que l'accès à un espace extérieur est essentiel, mais que ceci ne passait nécessairement, dans le contexte nantais, par un accès à un espace privatif.

« À Nantes, on peut accéder à des espaces, à pied ou en bus, qui permettent de faire des promenades, le long des quais par exemple. »

« C'est vrai qu'à Nantes c'est très vert, on a beaucoup d'espaces verts. »

Les participants ont également évoqué deux autres points non abordés dans les groupes de l'ONPES. On peut penser que ce décalage s'explique probablement par le fait que, dans la recherche menée par l'ONPES, la discussion sur les caractéristiques du logement n'avait pas fait l'objet d'un questionnement récurrent dans chaque groupe de discussion, mais n'avait été abordée que dans les tous premiers groupes de discussion.

Des discussions ont ainsi eu lieu autour de la nécessité d'avoir accès à des espaces de stockages privatifs de type cave ou local à vélos. Dans la majorité des groupes, ces espaces n'ont pas été jugés nécessaires notamment parce que l'ensemble des biens peut être stocké dans le logement et parce que tous les ménages n'ont pas retenu la nécessité de disposer d'un vélo. Le seul groupe dans lequel cette question a fait l'objet d'un consensus sont les couples avec deux enfants puisque chaque membre de la famille est équipé d'un vélo.

La question de l'accessibilité du logement a été discutée dans les groupes de familles monoparentales et de retraités. En effet, les participants ont souligné la nécessité d'avoir un logement qui se situe en rez-de-chaussée ou dans un immeuble équipé d'un ascenseur. Pour les familles monoparentales ayant des enfants en bas âge, dont un bébé, il a été jugé nécessaire de pouvoir accéder au logement facilement avec la poussette. Les retraités ont, quant à eux, insisté sur le fait que l'accessibilité était un facteur important, permettant de préserver l'autonomie et le maintien dans le logement.

Sur ces deux derniers points (espace de stockage, accessibilité), l'équipe de recherche a considéré qu'il s'agissait de caractéristiques de l'offre qui n'étaient pas véritablement maîtrisables par les ménages. Par ailleurs, il s'agit d'équipements qui ont une dimension collective et dont la fourniture ne passe pas, avant tout, par des ressources privées. Enfin, d'un point de vue plus pragmatique, les informations disponibles ne sont pas suffisamment fines pour permettre une éventuelle valorisation de ces caractéristiques qui n'ont, par conséquent, pas été intégrées dans le chiffrage monétaire du poste logement. On peut néanmoins souligner que, compte tenu de la méthode de valorisation du poste Logement – qui s'appuie sur la moyenne des loyers observés – ces caractéristiques sont prises en compte dans le chiffrage à concurrence de leur disponibilité réelle dans l'offre locative accessible sur la ville de Nantes

2.2 Equipement du logement

On rappelle que les besoins relatifs au poste « équipement » ont été définis en parcourant les différentes pièces du logement :

- le salon / salle à manger,
- la cuisine,
- la(es) chambre(s),
- la salle de bain.

Dans chaque pièce, les groupes ont été interrogés sur le contenu de l'équipement et ses caractéristiques en termes de qualité. Cette interrogation a pris comme point d'appui les listes établies dans l'étude ONPES. Les groupes nantais ont ainsi validé certains équipements généraux qui concernent l'ensemble du logement, à savoir :

- des luminaires (et des ampoules basse consommation), qui sont prévus dans l'ensemble des pièces du logement, ainsi que des voilages pour préserver l'intimité du logement. Des rideaux occultants sont également intégrés dans l'équipement pour protéger les chambres de la lumière (en cas d'absence de volet ou de présence d'un lampadaire extérieur par exemple).
- des éléments de décoration pour l'ensemble du logement, tous les groupes s'étant attachés à la nécessité de vivre dans un intérieur agréable pour soi comme pour les personnes pouvant être reçues au domicile. Ces éléments de décoration comprennent au minimum des cadres (permettant d'afficher des photos, posters, reproductions de tableaux ou autres). Le budget correspondant aux cadres peut être destiné à d'autres éléments de décoration (exemple : une plante verte)

En ce qui concerne la qualité des équipements, les groupes de discussion nantais ont aussi validé les décisions prises par les groupes ONPES. Tous les équipements sont de gamme moyenne et correspondent à des produits de seconde gamme / deuxième prix achetés dans :

- des enseignes spécialisées : IKEA/Conforama/But (pour les meubles), Leroy Merlin/Darty (pour l'électroménager et l'électronique),
- des grandes surfaces pour les accessoires (les ampoules notamment).

Les durées d'amortissement des équipements qui avaient donné lieu à des échanges longs et complexes dans l'étude de l'ONPES n'ont pas été discutés dans le cadre de ce projet.

Par rapport à cette description très générale, la plupart des groupes ont estimé nécessaire d'ajouter un « coin entrée » permettant de se dévêtir et d'enlever ses chaussures. Un meuble à chaussures et un portemanteau ont ainsi été ajoutés pour des raisons d'hygiène et de confort pour les invités.

« Quand on rentre dans un logement, on ne va pas aller jusqu'au placard les chaussures à la main, ce n'est pas hygiénique. »

Les seuls groupes à ne pas avoir évoqué ces éléments sont les ménages d'actifs sans enfants (isolés ou en couple).

La salon / salle à manger

Cette pièce de vie comporte un espace salon et une salle à manger. Elle comprend essentiellement deux catégories de biens :

- des meubles / mobilier de rangement ;
- du matériel électronique / informatique / téléphonie / internet.

Concernant le **mobilier**, les groupes de consensus ont défini un socle de biens correspondant à la fois aux besoins quotidiens du ménage et à la nécessité de pouvoir recevoir la famille ou des amis :

- la table de la salle à manger est ainsi destinée à prendre les repas quotidiens, mais elle permet également de recevoir (grâce à l'existence d'une rallonge),
- les chaises permettent à la fois de prendre les repas, mais peuvent également être disposées autour du canapé en guise de fauteuils,
- le canapé est convertible « pour recevoir des amis ou de la famille »,
- la table basse remplit une double utilité fonctionnelle et sociale « pour poser des magazines, manger devant la télé, recevoir des invités » ;
- les meubles de rangement (bibliothèque et / ou meuble TV et / ou vaisselier) intègrent la nécessité de pouvoir « cacher des choses » dans une partie fermée.

Figure 2 – Equipement du salon

Mobilier	Table
	Chaises
	Table basse
	Canapé convertible
	Bibliothèque
	Meuble fermé
Electronique/internet	Télévision (*)
	Ordinateur(s)
	Imprimante (*)
	Téléphone fixe (*)
	Smartphone(s)
	Abonnement internet

Des meubles supplémentaires sont également prévus pour les enfants de 0-2 ans :

- une table et une chaise à leur taille,
- une chaise haute, indispensable pour les repas,
- un réhausseur, plus sécurisant qu'un simple coussin.

Tous ces éléments de mobilier ont été validés par les groupes nantais. Certaines suggestions mineures (comme l'ajout de cubes de rangement) n'ont finalement pas été retenues par les groupes.

Concernant le matériel électronique, l'informatique, la téléphonie et l'accès à internet, tous les groupes ONPES avaient abouti à un consensus sur la nécessité d'avoir une ouverture sur le monde depuis son domicile, ce qui passait par l'accès à un certain nombre d'équipements :

- une télévision,
- un ordinateur avec une connexion internet,
- un téléphone fixe,
- un téléphone portable,
- un abonnement internet / téléphone.

Les mêmes besoins ont été exprimés par les groupes nantais mais, sur certains points, ils ne se concrétisent pas de la même façon. C'est le poste sur lequel les ajustements qualitatifs apportés par les groupes nantais ont été les plus importants.

La **télévision** qui était présente dans le panier de l'ensemble des ménages dans le projet ONPES, a fait l'objet de débats dans la quasi-totalité des groupes. De nombreux participants ont souligné que l'ordinateur et le smartphone permettent d'accéder aux mêmes contenus que ceux fournis par la télévision. La nécessité d'avoir accès à ces contenus (pour se divertir, s'informer, se cultiver...) n'a pas été remise en question par les groupes mais, dans la mesure où cet accès passe aujourd'hui de plus en plus par une connexion internet, le poste de télévision n'apparaît plus nécessaire pour certains participants.

La discussion a alors porté non pas sur les contenus audiovisuels, mais sur le format d'écran nécessaire pour les visionner. Un des arguments avancés pour disposer d'un grand écran - d'une taille équivalente ou proche à celle d'un écran de télévision – est que cela permet de partager un moment commun, en famille ou avec des proches.

« Pour moi c'est obligatoire, c'est nécessaire, c'est des moments de partage. »

Pour les retraités, un grand écran apparaît également nécessaire pour certains participants dans la mesure où « *la vue baisse* ».

Finalement, les groupes d'actifs avec enfants et les retraités ont conservé la télévision, mais pas les ménages d'actifs sans enfants.

Tout comme dans les paniers ONPES, l'**ordinateur** (portable) a été jugé nécessaire par l'ensemble des ménages, retraités compris. Les principales fonctions évoquées par les groupes rejoignent celles qui avaient été avancées par les groupes ONPES :

- effectuer des démarches administratives et accéder à des services,
- s'informer pour ne pas être « coupé du reste du monde », mais aussi avoir accès à la culture,
- effectuer des recherches d'emploi,
- écouter de la musique (en effet l'ordinateur prévu dans les budgets doit posséder des haut-parleurs intégrés, seul moyen d'écouter de la musique, les enceintes n'ayant pas été jugées nécessaire par la majorité des groupes)

Certains participants ont évoqué la nécessité de disposer d'une bonne webcam et d'une mémoire vive (RAM) suffisante pour supporter la visioconférence, ce qui traduit, d'une manière générale le fait que les ménages voient dans l'ordinateur un outil de plus en plus nécessaire au maintien du lien social. On peut penser qu'il s'agit là d'un des effets du confinement qui a accompagné la pandémie de Covid19, même si cette nécessité peut être vécue comme une forme de contrainte, notamment par les retraités.

« C'est indispensable, on n'a plus le choix. »

« C'est l'isolement assuré sinon ! »

Les débats ont aussi porté sur le nombre d'ordinateurs, certains participants évoquant la diversité des centres d'intérêt ou le souci de préserver son intimité.

« Un chacun ! C'est un peu personnel quand même. »

« On ne fait pas toujours les mêmes choses ensemble. »

« 2 ordinateurs c'est nécessaire, rien que pour ne pas mélanger les usages, surtout pour l'accès et la confidentialité des documents administratifs. »

Finalement, le consensus s'est établi sur un ordinateur minimum pour chaque ménage type, à l'exception des couples avec enfants qui ont considéré qu'il était nécessaire de disposer de deux ordinateurs, afin de permettre aux parents et aux enfants d'en avoir simultanément l'usage. Pour ces couples avec enfants, la question de savoir si chaque enfant devait disposer d'un ordinateur en propre a été débattue.

« Moi j'aurais dit un pour chaque enfant pour les devoirs, sinon ça se bastonne. »

« Le Conseil Régional offre un ordinateur à chaque lycéen·ne mais ça ne permet que de faire les devoirs. »

Cependant, les parents n'utilisant pas l'ordinateur familial en permanence, il n'a pas été jugé nécessaire de disposer d'un ordinateur par enfant de 11 ans et plus.

Comme dans le panier ONPES, une **console de jeu** a été retenue pour le collégien de 11-14 ans. L'inclusion de cet équipement a fait débat, mais le consensus s'est fait, notamment autour de l'idée que la console de jeu permettait de se sociabiliser en ayant la possibilité d'en parler avec ses camarades à l'école ou en invitant des amis à venir y jouer au domicile. Par ailleurs, l'accès à cet outil de divertissement permet aussi de limiter les conflits entre le collégien et sa grande sœur lycéenne pour l'accès à un divertissement numérique.

En complément de l'ordinateur, les ménages avec enfants ont spontanément évoqué la nécessité de disposer d'une **imprimante** alors que cet équipement n'avait été retenu dans aucun des groupes réunis dans le projet ONPES. Ce sont principalement les besoins liés à la scolarité qui justifient l'accès à cet équipement. Pour certains participants, des pratiques apparues durant la pandémie de Covid19 ont perduré, reportant sur les familles la charge d'imprimer des devoirs.

« Après le covid, les professeurs ont continué à impliquer les parents en les laissant imprimer. »

Certaines participantes des groupes de familles monoparentales ont aussi insisté sur le gain de temps que permet une imprimante, l'accès et les horaires des services de reprographie étant jugés contraignants et non adaptés.

« C'est un gain de temps et d'autonomie dans mon organisation. »

La nécessité d'avoir accès à un **abonnement internet** a été validée dans l'ensemble des groupes, bien que la possibilité de partager le réseau internet capté depuis son téléphone portable ait été parfois évoquée. Cette option n'a pas été retenue, notamment en raison de l'usure que cela engendre pour la batterie du smartphone.

Si le **téléphone fixe** est compris dans l'abonnement internet, tous les ménages ne l'ont pas retenu contrairement aux groupes ONPES. En effet, beaucoup de personnes n'en trouvent plus l'utilité avec la multiplication des outils de communication qui permettent d'avoir des conversations, voire des échanges vidéo, avec la plupart des pays. Pour les personnes retraitées, le téléphone fixe peut même être source de soucis et de désagréments avec la multiplication des appels publicitaires et les tentatives d'escroquerie.

Les seuls groupes ayant conservé le téléphone fixe sont les retraités en couple et les familles monoparentales qui ont estimé que cet équipement était nécessaire pour pouvoir être joignable en cas d'urgence ou de panne du portable. Pour les parents isolés, le téléphone fixe est aussi considéré comme un outil favorisant l'autonomie des jeunes enfants (3 à 10 ans) qui peuvent apprendre les numéros d'urgence et joindre les adultes en cas de besoin.

Enfin le **téléphone portable** a été considéré comme nécessaire par tous les groupes pour les adultes et les enfants de 11 ans et plus. Cependant, à la différence des groupes ONPES où seuls les enfants disposaient d'un smartphone, cet équipement a été jugé nécessaire pour tous les adultes. Seuls les couples de retraités ont estimé qu'au moins un smartphone pour le couple était suffisant, l'autre adulte pouvant disposer d'un téléphone portable simple. Les arguments qui ont été avancés traduisent tout autant la multiplication des usages et applications disponibles à travers le smartphone (écouter de la musique, regarder des vidéos, être guidé en GPS dans ses déplacements...) qu'une forme de contrainte qui tend à s'imposer pour de multiples usages (billets de train, réservations diverses...). Compte tenu du coût de cet équipement, les groupes ont abouti à un consensus sur un smartphone reconditionné d'un coût compris entre 150 et 200€.

Enfin, les retraités isolés ont considéré qu'un dispositif de téléassistance était nécessaire alors que cet équipement ne figurait pas dans le panier ONPES. Ce dispositif est nécessaire pour des raisons de sécurité dans la mesure où ces personnes seules âgées ne peuvent pas compter sur une autre personne

du foyer pour alerter en cas d'accident, notamment en cas de chute. Cela peut aussi être rassurant pour la famille et les proches.

« C'est vrai que le fait d'être seul le rend nécessaire. »

« On sort de la douche, on tombe, on n'a pas forcément son téléphone. »

« Ça peut soulager l'entourage aussi. »

La cuisine

Dans le panier ONPES, la cuisine comprend des éléments :

- de mobilier : meubles de rangement, une table et des chaises pour les repas rapides,
- d'équipement électroménager (gazinière, réfrigérateur, micro-ondes, lave-linge pour le gros électroménager et quelques éléments de petit électroménager) ;
- de vaisselle pour prendre les repas et recevoir,
- de matériel de cuisine,
- d'accessoires de ménage.

Pour les meubles de rangement nécessaires au stockage de la vaisselle, du matériel de cuisine et de tous les autres accessoires ou produits, les groupes ONPES avaient estimé qu'une cuisine de type Ikéa de seconde gamme était suffisante si elle pouvait être renouvelée au bout de 10 ans. La table et les chaises prévues pour prendre le petit déjeuner ou des repas « sur le pouce » sont des éléments de mobilier peu onéreux amortis sur une période relativement longue (10 ans).

Les groupes de discussion nantais ont validé sans guère de discussion les éléments de mobilier et la plupart des équipements électroménagers, même si ces derniers équipements ont suscité davantage d'échanges.

Pour le gros électroménager, les groupes ont principalement retenu un réfrigérateur, une cuisinière et une machine à laver. Pour ces appareils, le consensus s'est fait sur des équipements faiblement consommateurs d'énergie (au minimum classe A+ ou A++).

Les groupes de discussion nantais ont validé sans débat le choix d'un **réfrigérateur** combiné, le congélateur permettant de stocker de la nourriture et de gagner ainsi du temps pour ceux qui travaillent tout en offrant la possibilité de profiter des promotions. Tous les groupes ont également retenu une **cuisinière** électrique, et non une gazinière comme dans les groupes ONPES. Cet équipement dispose de 4 plaques de cuisson et d'un four. Enfin tous les groupes ont jugé indispensable de disposer d'un **lave-linge** avec des arguments analogues à ceux qui avaient été avancés dans les groupes ONPES (gain de temps, préservation de l'intimité notamment). Cet équipement a une capacité de 7kg pour les familles et de 5kg pour les autres ménages types.

La nécessité d'un **sèche-linge** a été discutée par les groupes avec enfants (familles monoparentales et couples) en raison de la fréquence plus élevée des lavages. Aucun consensus ne s'est cependant dégagé

sur la possession de cet équipement et tous les groupes ont finalement considéré qu'un Tancarville était suffisant à partir du moment où on dispose d'un espace suffisant pour étendre le linge.

Le **lave-vaisselle** a également fait l'objet de débats mais n'a finalement été retenu dans aucun groupe. Les discussions ont été les plus fournies au sein des groupes de familles monoparentales avec l'argument principal - comme dans les groupes ONPES - du gain de temps compte tenu de l'importance des tâches ménagères que doit assumer le parent isolé.

« Il représente un gain de temps qui permet d'être moins fatigué »

« C'est du temps qu'on dégage pour soi et pour ses enfants »

« C'est plus écologique, surtout si on part du principe que le parent cuisine et qu'il ou elle veut avoir le temps de se poser un peu ».

La décision des groupes a varié entre les deux sessions et, finalement, cet équipement n'a pas été retenu par les groupes, les enfants pouvant en grandissant être ponctuellement mis à contribution.

Pour le petit électroménager, c'est la nécessité du **four à micro-ondes** qui a suscité le plus de débats. Dans quasiment tous les groupes, de nombreux participants ont évoqué la dangerosité pour la santé de ce type d'appareil, tout en faisant remarquer qu'il existait d'autres moyens de faire réchauffer des aliments (four, plaque de cuisson). D'autres participants ont mis en avant le fait que la quasi-intégralité des repas étant préparés à la maison, il fallait prévoir la possibilité de réchauffer rapidement des restes ou des plats prévus à l'avance pour gagner du temps. Pour les adolescents, cela peut être aussi un appareil plus facile d'usage et plus sécurisant qu'une plaque électrique ou un four. Faute de consensus évident dans tous les groupes, cet appareil a été retenu pour les familles et les retraités mais pas pour les ménages d'actifs sans enfants.

Deux autres éléments de petit électroménager ont été validés, à savoir un **robot mixeur** simple ainsi qu'une **cafetière** dans la plupart des cas ou une bouilloire.

En ce qui concerne la **vaisselle** et les **ustensiles de cuisine**, le choix de l'équipe de recherche a été de ne pas présenter aux groupes le détail de l'ensemble de ces éléments dont la liste est assez longue mais de recueillir les réactions des groupes sur de grands postes tout en laissant la possibilité aux participants de formuler des remarques s'ils le souhaitent. Dans l'ensemble, ces éléments d'équipement n'ont guère suscité de commentaires de la part des groupes.

Enfin, le panier comporte aussi des **accessoires de ménage** et des **produits d'entretien** nécessaires pour garder le logement propre. Les accessoires de ménage comprennent principalement un aspirateur et d'autres petits équipements (balai, balai brosse, serpillière, seau, éponges, torchons...). Pour les produits d'entretien sont prévus divers produits² (pour le sol, les vitres, la vaisselle et la lessive...).

² La mention de l'eau de javel a fait réagir certains participants qui ont souligné que ce produit était dangereux pour l'environnement et qu'il pouvait être efficacement remplacé par d'autres produits plus naturels (bicarbonate de soude).

Figure 3 – Equipement de la cuisine

Mobilier	Meubles de rangement
	Table et chaises
Electroménager	Cuisinière avec four
	Réfrigérateur combiné
	Lave-linge
	Microonde (*)
	Cafetière/bouilloire (*)
Vaisselle	Assiettes
	Couverts
	Verres/Bols/Récipients divers
	Ustensiles de cuisine
Ménage / entretien	Aspirateur
	Fer à repasser + table à repasser (*)
	Accessoires divers
	Produits de ménage
	Poubelle
	Entretien de la literie, des vêtements et de chaussures

La chambre

L'équipement de la chambre remplit 3 fonctions principales :

- assurer un sommeil de qualité,
- permettre de ranger les vêtements,
- et de poser ses vêtements de la journée le soir avant de se coucher.

L'équipement défini par les groupes ONPES distingue les adultes et les enfants.

Pour les adultes

Le mobilier du panier ONPES comprend un lit double avec un matelas et un sommier à lattes. Le matelas doit être de bonne qualité afin d'assurer un sommeil réparateur et prévenir d'éventuels problèmes de dos. Le mobilier comprend également une armoire pour poser et ranger ses vêtements et une ou deux

chaises pour poser ses vêtements le soir. Pour les couples, une commode est prévue en supplément. Enfin, pour chaque adulte, une table de nuit avec une lampe de chevet complète cet équipement.

Le linge de lit est composé de couettes, draps housses, housses de couettes, taies d'oreillers, oreillers, et alèses, dont le nombre varie selon le nombre d'adultes du ménage.

Pour les ménages de retraités, la chambre supplémentaire se compose de deux lits d'une place, avec un matelas de moins bonne qualité, ne servant pas tous les jours, ainsi que des tables de nuit et du linge de lit.

Cette description globale a été assez rapidement validée par l'ensemble des groupes nantais sans susciter de débat particulier, sauf sur des points mineurs³.

Pour les enfants

De la même façon que pour les adultes, l'équipement des chambres n'a pas suscité de débat particulier pour les enfants. Les éléments du panier ONPES qui sont repris de façon synthétique ci-dessous ont été globalement validés par les groupes.

Pour les enfants de 0 à 2 ans, la chambre est composée :

- d'un lit à barreau avec matelas en mousse, suffisant à cet âge étant donné leur poids et la durée d'usage :
- une table à langer qui fait office de meuble de rangement,
- une armoire,
- un espace de jeux comprenant : un parc (pour ne pas avoir à surveiller les petits en permanence et pouvoir s'adonner à d'autres tâches ménagères notamment), un tapis d'éveil, un bac en plastique pour pouvoir y ranger ses jouets, une petite table et un petit tabouret.

NB : les groupes ont intégré un certain nombre d'achats d'occasion ou bien la revente (à moitié prix dans les deux cas) pour les biens destinés aux enfants de 0-2 ans et ayant une durée d'usage limitée (lit à barreau et table à langer).

A partir de 3 ans, la chambre comprend :

- un lit (1 place) avec cadre de lit, sommier à lattes, matelas à ressort pour les 3-10 ans un marchepied en raison de leur taille pour accéder aux meubles de la maison (vaisselle, salle de bain...) et être autonome,
- une table de chevet et un réveil
- un poste de musique pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur (moins de 11 ans), ou des enceintes à brancher sur le smartphone à partir de 11 ans
- un meuble de rangement / étagère
- du linge de lit : couette, oreiller, taies d'oreillers draps-housse, housses de couette (unis et fantaisie)

³ Nécessité ou non d'un réveil, remplacement de la chaise par un valet de chambre...

A partir de 11 ans, la chambre d'enfant inclut également un bureau avec tiroirs de rangement, une lampe de bureau et une chaise de bureau confortable pour ne pas se faire mal au dos.

Pour les enfants de 15 à 18 ans, la chambre se compose en plus d'une bibliothèque et le lit simple est remplacé par un lit double, un grand lit étant jugé nécessaire à partir de 14 ans.

NB : un couchage d'appoint (matelas gonflable) est prévu pour l'ensemble des enfants pour leur permettre d'inviter les amis à dormir.

Figure 4 – Equipement de la chambre

Lit : matelas + sommier à lattes
Linge de lit
Table(s) de nuit et lampe(s) de chevet
Chaise(s) ou valet
Armoire (+ commode pour les couples)

La salle de bains

La salle de bains comporte peu d'équipements et le descriptif établi par les groupes ONPES (reproduit ci-dessous de façon résumée) a été validé par tous les groupes nantais. Quelques discussions ont porté sur la nécessité du fer à repasser et de la table à repasser, éléments qui ont finalement été validés par les groupes.

On trouve dans la salle de bains des meubles de rangement, avec notamment une armoire à pharmacie avec miroir, ainsi qu'un meuble sous la vasque pour ranger du linge. Ces meubles sont de qualité moyenne. Sont par ailleurs prévus un verre à dent, et un porte savon.

Le linge comprend : draps de bain et serviettes, gants de toilette, tapis de bain. Les quantités et durées de vie varient légèrement quelque peu d'un groupe à l'autre selon le nombre de personnes dans le ménage et la fréquence de lavage.

Pour faire sécher le linge en service et le rendre accessible, un porte-serviette et une patère sont intégrés. On trouve par ailleurs des modèles simples de poubelle et de corbeille à linge en plastique ayant une durée de vie très longue. Pour la douche, un pommeau de douche et un tuyau flexible sont prévus ainsi qu'un rideau en plastique.

Les retraités ont également estimé nécessaire d'inclure un tabouret en plastique et un fond de baignoire antiglisse pour limiter les risques de chute ainsi qu'une poignée pour pouvoir se redresser dans la baignoire.

Pour les enfants de 0-2 ans, des jeux pour le bain et un tapis de bain antidérapant pour la sécurité sont prévus.

Figure 5 - Equipement de la salle de bains

Mobilier de rangement	Meuble sous vasque
	Colonne de rangement (*)
	Armoire à pharmacie
Linge	Serviettes
	Gants de toilette
Accessoires	Poubelle
	Corbeille à linge
	Miroir
	Porte-serviette

2.3 Alimentation

Ce poste correspond au besoin vital de se nourrir, mais comprend aussi des repas pour entretenir la convivialité et la vie sociale (réceptions ordinaires, repas de fête). On rappelle que l'hypothèse qui est retenue est que tous les repas sont préparés à la maison, même s'ils peuvent être pris à l'extérieur du domicile, par exemple lorsque les personnes occupent un emploi.

Les débats au sein des groupes de discussion de l'ONPES avaient fait émerger un modèle alimentaire caractérisé par :

- le nombre de repas par jour,
- le type d'aliments consommés pour chaque repas,
- des éléments d'appréciation de la qualité des produits au travers des points de vente (enseignes de supermarché, marché, artisans-commerçants) et des marques,
- des quantités lorsque cela était possible.

Ce modèle comprend 3 repas principaux (petit-déjeuner, déjeuner, dîner) et était globalement très homogène selon les groupes :

- le petit-déjeuner se compose d'une boisson chaude, de tartines ou de céréales, un jus de fruit ou un fruit, et un laitage ;
- le déjeuner comprend un plat avec viande (ou poisson), un laitage, un fruit, du pain, de l'eau et des condiments ;

le dîner comprend une entrée, un plat sans viande, un fromage, yaourt ou fruit, de la salade verte, du pain, de l'eau et des condiments.

Figure 6 – Menu type

Petit déjeuner	Boisson chaude (thé/café/chocolat)
	Tartines de pain + beurre/confiture ou céréales
	Jus de fruit ou fruit
	Laitage: verre de lait/yaourt ou fromage
Déjeuner	Plat: viande/poisson/autres protéines + légumes ou féculents
	Fromage/Laitage
	Dessert: fruit
	Pain, eau, condiments
Goûter	Boisson chaude, gâteau (biscuit)
Dîner	Entrée: crudité/charcuterie
	Plat sans viande ni autres protéines
	Fromage, yaourt ou fruit
	Salade verte
	Pain, eau, condiments

Note : Une collation est prévue une fois par jour (dans la matinée ou l'après-midi) pour les retraités. Elle se compose d'une boisson chaude et d'un biscuit léger.

Les groupes de discussion nantais ont validé ce schéma sans y apporter de modification majeure. Le principal ajustement a consisté à préciser que, à côté des protéines d'origine animale, il devait être possible d'accéder à des protéines d'origine végétale.

Ce schéma alimentaire correspond aux repas ordinaires pris la plupart du temps en famille. Certaines variations de ce schéma avaient été prévues par les groupes ONPES afin d'intégrer des « extras » pour le weekend, afin de rompre la routine des repas quotidiens et partager un bon repas en famille. Ces variations ont été également validées par les groupes de discussion nantais et se traduisent de la façon suivante :

- une viennoiserie au petit-déjeuner ;
- une pâtisserie au déjeuner ;
- une viande ou un poisson de qualité supérieure achetée au marché.

Le budget alimentaire défini par les groupes réunis dans l'étude de l'ONPES comprenait des boissons alcoolisées. Ce poste avait donné lieu à des échanges qui reflétaient la diversité des pratiques sans déboucher sur un consensus très clair au sein des groupes, si bien que l'équipe de recherche avait pris

la décision de retenir une estimation basée sur la consommation moyenne des ménages. Dans le projet nantais, il a été décidé de ne pas soumettre cet élément à la discussion. Certains participants - essentiellement parmi les groupes de retraités – ont évoqué ce poste. Dans la mesure où aucun consensus clair n'a été défini, il a été décidé de faire figurer de façon distincte un poste boissons alcoolisées dans le budget Alimentation. Les autres boissons – incluses dans le poste Alimentation - comprennent donc essentiellement de l'eau, des jus de fruits et des sodas.

L'autre point discuté par les groupes a concerné la qualité des produits alimentaires. Dans l'étude de l'ONPES, cette dimension était abordée à travers les lieux d'achat des produits. Les groupes de discussion nantais ont globalement validé les choix effectués par les groupes ONPES. Ils ont cependant introduit une dimension nouvelle – qui n'était pas présente dans les groupes ONPES - concernant l'accès à des produits issus de l'agriculture biologique. Ces derniers sont considérés comme meilleurs pour la santé. L'accès à des produits locaux a aussi été évoqué comme permettant de satisfaire ce besoin mais aussi de contribuer, plus globalement, à la préservation de l'environnement.

« Les circuits courts ce sont des produits de meilleure qualité, qui ont un coût intéressant et qui ont un sens écologiquement. »

« Pour moi ça me rassure de manger local, de savoir d'où ça vient, d'avoir un produit local, plus attractif. »

« Le local ça me rassure par rapport au bio parce qu'il y a beaucoup d'arnaques. »

La difficulté rencontrée par les groupes a porté sur la part que devaient occuper ces produits dans le panier alimentaire. Compte tenu des délais très courts de l'étude, il n'a pas été possible d'apporter des éléments d'expertise qui auraient pu permettre aux participants de se forger un avis éclairé sur ces questions et d'aboutir, éventuellement, à un consensus. Dans ces conditions, il n'a pas été possible d'inclure ces produits dans le panier alimentaire, ce qui aurait par ailleurs nécessité une étude spécifique assez lourde pour recueillir des éléments pertinents de valorisation. C'est sans doute un point qui devrait faire l'objet d'une attention accrue dans d'éventuels travaux futurs.

Enfin, pour mémoire, on peut rappeler que le panier alimentaire ainsi défini concerne tous les membres des ménages – adultes et enfants – à l'exception des enfants en bas âge (0-2 ans) pour lesquels un schéma alimentaire spécifique, principalement issu d'avis d'experts, avait été défini dans l'étude de l'ONPES.

Note : Certains repas ont été décomptés du budget alimentation dans la mesure où ils ont été évoqués par les groupes au titre de la vie sociale. Ces repas correspondent aux repas pris au restaurant, à la restauration collective / cantine pour les enfants scolarisés en crèche / centre aéré, aux invitations chez des amis ou des membres de la famille et aux réceptions chez soi.

2.4 Habillement

Ce poste comprend l'ensemble des vêtements, chaussures, accessoires ainsi que leur entretien (pressing / cordonnerie, mais pas la lessive qui est associée à l'équipement). Il prend en compte les besoins correspondant à différentes fonctions :

- les vêtements de tous les jours (pour l'intérieur et pour sortir de chez soi), pour se couvrir en toutes saisons (en distinguant principalement été et hiver), y compris pour se protéger du mauvais temps (écharpes, gants, bonnets...),
- les vêtements plus formels pour des occasions particulières de la vie sociale et pour travailler (si nécessaire),
- les vêtements de sport,
- les vêtements de nuit,
- les accessoires (ceintures, foulards, sacs...).

Les groupes réunis par l'ONPES avaient abouti à un consensus sur les modèles vestimentaires des adultes et des enfants (voir annexe 1). Ces modèles sont très proches pour tous les individus-types même s'ils font apparaître quelques différences :

- entre hommes et femmes : le modèle vestimentaire des femmes est plus diversifié que celui des hommes et la qualité de certains articles est également légèrement plus élevée ;
- entre les adultes et les enfants : la fréquence de renouvellement est plus élevée pour les enfants que pour les adultes dans la mesure où les durées de vie des produits sont inférieures, notamment chez les plus jeunes, en raison de leur croissance rapide et de leurs activités qui usent les vêtements rapidement.

Ces modèles vestimentaires définissent la nature des articles, leur quantité ainsi que leur fréquence de renouvellement, ce qui occasionne des échanges parfois longs et laborieux. Dans l'ensemble cependant, ces modèles vestimentaires ont été validés par les groupes de discussion nantais qui n'y ont guère apporté de changements.

Les échanges au sein des groupes ont porté, comme dans l'étude de l'ONPES, sur les attentes sociales en matière d'habillement et l'importance du regard des autres, notamment pour les femmes et les adolescents. C'est ce qui explique pour les femmes la plus grande diversité de vêtements. Pour les adolescents, cela se traduit par la nécessité d'avoir accès à certains produits de marque.

« Chez les ados, la chaussure de sport, la basket c'est vraiment la dépense la plus importante. »

« Pour eux c'est indispensable à l'école. »

La question des lieux d'achat - qui permet d'approcher de façon résumée et approximative le degré de qualité des vêtements - a suscité davantage d'échanges qu'il y a dix ans. Les enseignes retenues à titre d'exemple dans l'étude de l'ONPES ont été globalement validées par les groupes. Cependant, certains participants ont exprimé le souci d'avoir accès à des produits plus durables. La « durabilité » renvoie ici à une double préoccupation :

- le fait que les vêtements puissent être portés plus longtemps. Il s'agit ici d'un débat récurrent, déjà apparent dans l'étude de l'ONPES, sur l'arbitrage à avoir entre des produits plus coûteux, censés avoir une durée de vie plus longue, et des produits moins coûteux, qui s'usent plus rapidement et dont la fréquence de renouvellement est plus élevée,
- le fait d'avoir accès à des vêtements dont les conditions de production sont supposées être compatibles avec le respect des équilibres écologiques.

Une façon d'aborder le premier point consiste à avoir recours à des produits de seconde main, notamment à travers la vente par internet dont la pratique s'est répandue. Cette possibilité a été évoquée par les groupes d'actifs, en particulier pour certains vêtements formels (robes de soirée, costumes) qui sont relativement peu portés.

Sur le second point, les échanges au sein des groupes n'ont pu déboucher sur des décisions concrètes. Cela tient surtout - plus encore sans doute que pour les produits alimentaires issus de l'agriculture biologique - à la difficulté de repérer dans l'offre la qualité des labels susceptibles de correspondre à l'attente exprimée par les participants. Faute de disposer d'une information experte permettant d'éclairer leurs choix, les groupes n'ont pu aborder cette question que de façon très générale.

L'annexe 1 reproduit les modèles vestimentaires détaillés qui avaient été élaborés dans le recherche menée par l'ONPES⁴.

2.5 Soins personnels et hygiène

Ce poste a donné lieu à des échanges portant sur :

- des besoins élémentaires relatifs à l'hygiène et qui correspondent à la nécessité de pouvoir « rester propre » : se laver le corps, les dents, les cheveux, se coiffer, se raser / s'épiler, se couper les ongles ;
- des besoins relatifs à l'image de soi, à la vie sociale et au bien-être (qui ne sont pas absents de la première catégorisation de besoins, cette dimension étant cependant plus implicite) : s'hydrater la peau, se maquiller et se parfumer.

Le panier de **produits d'hygiène « de base »** comporte des produits dédiés à chaque fonction, achetés en grande surface dans la catégorie « marque distributeurs » pour l'essentiel. La liste détaillée de ces produits n'a suscité aucune remarque de la part des groupes nantais.

Concernant le **maquillage**, les échanges ont été - comme dans les groupes ONPES - plus nourris, notamment en ce qui concerne les fréquences d'achat des produits qui sont étroitement liées aux pratiques plus ou moins régulières de maquillage. La polarisation des points de vue était parfois assez nette entre des participantes qui ne voyaient pas, *a priori*, la nécessité de se maquiller et d'autres, pour lesquelles cette pratique faisait partie du quotidien. La discussion a cependant permis de faire converger les groupes vers un consensus acceptable par toutes et portant sur un set de maquillage (rouge à lèvres,

⁴ Certains ajustements mineurs ont été apportés par les groupes, essentiellement dans un souci d'homogénéisation entre les différents individus des ménages types.

mascara, crayon, fard à paupières, fond de teint, vernis à ongles, dissolvant) par an, la plupart des produits étant achetés dans des magasins spécialisés⁵.

Des services de soins capillaires et corporels sont également été intégrés dans cette catégorie de besoins qui prévoit, dans le panier ONPES, la possibilité de pouvoir se rendre chez le **coiffeur** une fois tous les 2 mois pour les adultes et les enfants à partir de 11 ans. La fréquence de ces services a aussi été longuement discutée par les groupes, comme cela avait été le cas dans l'étude de l'ONPES, dans la mesure où les besoins varient fortement, notamment selon la nature des cheveux et le type de coupe. Finalement, les groupes ont admis que le consensus retenu par les groupes ONPES représentait un compromis acceptable pour tenir compte de cette diversité. Le recours à une esthéticienne une fois par an pour les femmes a également été validé sur la base d'un compromis analogue.

Enfin, certains besoins spécifiques aux enfants ont par ailleurs été identifiés. Il s'agit notamment :

- pour les 0-2 ans : couches, lingettes, liniment, crème solaire, mouche-bébé,
- pour les 15-17 ans : contraception / prévention MST.

Figure 7 – Composition du poste Hygiène et soins

Catégorie	Fonction	Bien ou service
Hygiène	Se laver le corps	Savon, gel douche
	Se laver les dents	Brosse à dents, dentifrice
	Se laver les cheveux, se coiffer	Shampooing, brosse à cheveux, services de coiffure
	Se raser/s'épiler	Rasoir, épilateur, mousse à raser
	Se couper les ongles	Pince à ongles, ciseaux
Beauté	S'hydrater la peau	Crème
	Se parfumer	Parfum, déodorant
	Se maquiller (femmes)	Rouge à lèvres, mascara, crayon fond de teint...

⁵ En ce qui concerne le parfum, pour lequel de longues discussions avaient également eu lieu dans les groupes ONPES sur la fréquence et donc les quantités d'achat, l'équipe de recherche a fait le choix de ne pas soumettre d'indications aux groupes, lesquels ont simplement validé la nécessité de pouvoir accéder à ce produit.

2.6 Transports

Dans l'étude de l'ONPES, ce poste avait permis aux groupes d'identifier les besoins en matière de déplacements, ce qui avait débouché sur la nécessité de disposer de trois grandes catégories de ressources :

- une voiture et les dépenses afférentes (carburant, assurance, entretien, contrôle technique, stationnement),
- un vélo et des équipements associés pour les adultes et enfants,
- un budget transport en commun.

La majorité des groupes de discussions s'était accordée sur la nécessité de posséder une voiture, pour 4 raisons principales :

- les courses hebdomadaires au supermarché,
- le trajet domicile-travail (le lieu de travail pouvant être éloigné du centre-ville),
- les loisirs et les sorties (y compris avec les enfants),
- les vacances.

Dans tous les groupes, la nécessité de disposer d'une voiture a été validée. Cette question a surtout donné lieu à des débats dans le premier groupe d'actifs isolés⁶, certains participants estimant que la possession d'une automobile n'était pas véritablement nécessaire. Les échanges ont permis de clarifier les arguments et le consensus s'est finalement fait sur la nécessité de disposer d'une automobile (notamment pour les vacances et les sorties), mais pour des usages occasionnels. L'équipe de recherche a tenu compte de ce changement en réduisant certaines dépenses liées en proportion d'un kilométrage plus réduit.

En ce qui concerne le type de véhicule, tous les groupes nantais ont validé les choix qui avaient été faits dans l'étude ONPES, à savoir un véhicule de type Renault Clio (petite citadine), acheté d'occasion, pour tous les groupes sauf les couples avec enfants pour lesquels est prévu un véhicule familial en raison de la taille du ménage. Pour les enfants, un siège bébé est prévu pour les 0-2 ans, et un réhausseur pour les 3-11 ans (obligatoire jusqu'à 7 ans).

Le niveau de couverture de l'assurance automobile a été discuté par les groupes. Dans la mesure où le véhicule est d'occasion, le consensus s'est fait sur une assurance tous risques jusqu'à la 7^{ème} année, puis une assurance au tiers au-delà.

Un **abonnement aux transports en commun** a également été prévu dans les couples pour les adultes ne disposant pas de la voiture et pour les enfants à partir de 3 ans.

Dans l'étude de l'ONPES, les groupes avaient en outre prévu pour tous les adultes et les enfants à partir de 3 ans un **vélo d'occasion** qui, même s'il ne constitue pas « une nécessité vitale », avait été considéré comme important pour pouvoir « se promener » seul ou en famille en famille (pour les 0-3 ans, un siège bébé et un casque sont prévus à cet effet), faire des achats à proximité, ou encore pour remplacer la

⁶ Et de façon beaucoup plus ponctuelle également chez une participante du groupe des familles monoparentales.

voiture pour l'adulte qui n'en a pas l'utilisation. Cette nécessité a été validée par l'ensemble des groupes, y compris dans les couples avec enfants où la possession d'un vélo pour les adultes a donné lieu à un consensus plus ténu.

Les déplacements avec des enfants de moins de 3 ans nécessitent par ailleurs de disposer d'un lit parapluie et d'un sac à langer (en cas de sortie nocturne notamment chez des amis), et d'une poussette.

Figure 8 – Composition du poste Transport

Voiture	Véhicule
	Carburant
	Contrôle technique
	Entretien
	Stationnement
Transports en commun	Abonnement
Vélo (*)	Vélo
	Equipement

NB : les groupes ont intégré un certain nombre d'achats d'occasion ou la revente (à moitié prix) pour les biens destinés aux enfants ayant une durée d'usage limitée, correspondant aux accessoires pour les 0-3 ans (siège auto, poussette, réhausseur, lit parapluie) et au vélo pour les 3-5 ans.

2.7 La vie sociale

Les différents éléments du panier de biens et services évoqués précédemment ont pour objectif de satisfaire des besoins qui ont tous, à des degrés divers, une dimension sociale qui contribue à entretenir des liens sociaux, notamment pour les outils de communication (téléphone, internet, ordinateur...). Les biens et services regroupés ici sous la rubrique « Vie sociale » correspondent à des activités culturelles, sportives ou de loisirs qui ont été, par ailleurs, également jugées nécessaires par les groupes. Ces activités peuvent être regroupées en quelques grandes catégories :

- des vacances,
- des activités culturelles et sportives et des sorties,
- des repas pris au domicile ou à l'extérieur, en famille et/ou avec des proches ;
- des cadeaux.

Les vacances

Tous les groupes ont estimé nécessaire de pouvoir partir en vacances. Les motifs invoqués sont les mêmes que ceux avancés par les groupes de discussion de l'étude ONPES : « la semaine de vacances, c'est sacré » – pour « décompresser », « être comme tout le monde », « changer ses habitudes », ou encore « faire une coupure ».

Le principal point qui a été discuté par les groupes porte sur la durée des vacances. On peut synthétiser les résultats de la façon suivante.

- Pour les ménages d'âge actif sans enfant, 2 semaines de vacances plus un week-end prolongé ;
- Pour les ménages d'actifs avec enfants, 2 semaines de vacances ;
- Pour les ménages de retraités, deux options équivalentes ont été retenues, soit :
 - pour les couples, une dizaine de jours de vacances et un week-end prolongé
 - pour les personnes seules, 1 semaine de vacances et 2 week-ends prolongés.

A l'exception des ménages avec enfants pour lesquels ces résultats sont identiques à ceux de l'étude ONPES, les autres groupes ont opté pour une hausse de la durée des vacances. On peut émettre l'hypothèse que ce changement est, au moins en partie, la conséquence de l'épisode de confinement imposé durant la pandémie de Covid, expérience qui a probablement aiguisé la nécessité pour les ménages de « changer d'air » et de rompre un isolement ressenti comme pesant, notamment pour certaines personnes confinées en télétravail à leur domicile.

Le mode de séjour a également été débattu à partir de l'option retenue par l'étude ONPES (séjour en gîte ou hôtel pour les weekends). Comme dans les groupes ONPES, certains participants ont évoqué la possibilité de séjours en camping (pour les familles). Il est cependant apparu que cette option devait s'accompagner d'un certain nombre de services afin de permettre aux enfants d'avoir des activités et/ou d'être pris ponctuellement en charge. C'est notamment le cas pour la famille monoparentale afin de permettre à la petite fille (3-10 ans) de ne pas être dépendante du rythme de son petit frère en bas âge. Dans ces conditions, les différences de coût n'ont pas été jugées significatives et l'option d'un séjour en gîte a été jugée équivalente, avec la possibilité - comme pour les groupes ONPES - de partir alternativement à la mer, en montagne et à la campagne.

Chaque adulte et enfant dispose par ailleurs d'un budget « extra » pour des frais supplémentaires (activités, glaces, restaurant...) sachant que des sorties régulières sont prévues par ailleurs. Ce budget « extra » est nécessaire pour rompre la routine du quotidien. Le montant de ce budget a été estimé à 50 € par semaine de vacances dans la plupart des groupes et c'est celui-ci qui a été finalement retenu pour tous les groupes, par souci d'homogénéité, par l'équipe de recherche. Seuls les enfants de 0-2 ans disposent d'un budget plus réduit (5 € pour des glaces), la plupart des activités étant gratuites à cet âge.

Les sorties, les activités culturelles et sportives

Ce poste correspond à la nécessité de se détendre et d'avoir accès tout au long de l'année à une diversité d'activités (restaurant, cinéma, boîte de nuit ou guinguette, concert, théâtre, musée...), qui varie selon le type de ménage. Ces sorties offrent aussi aux parents l'opportunité de s'affranchir temporairement des contraintes du quotidien.

« En tant que maman solo, si on est tout le temps avec ses enfants, on pète un câble. »

« Même si quand ils ne sont pas là ils nous manquent, il faut qu'on puisse prendre du temps pour nous. »

La discussion des groupes a principalement porté, d'une part, sur la fréquence de ces sorties et, d'autre part, sur le budget nécessaire pour couvrir une variété d'activités dont le coût est très différent.

A l'exception des ménages d'actifs sans enfant, pour lesquels cette fréquence est plus élevée que celle retenue dans les groupes ONPES (2 sorties par mois), le nombre de sorties mensuelles est identique (1 par mois pour les ménages avec enfants, 1 par semaine pour les retraités).

Le budget alloué pour ces sorties a donné lieu à de nombreux échanges au sein des groupes. Certaines différences n'apparaissant pas totalement justifiées, l'équipe de recherche a finalement décidé de retenir un montant de 20€ par sortie pour tous les ménages types.

Baby-sitting

Pour les actifs avec enfants de moins de 14 ans, ces sorties nécessitent de prévoir un budget baby-sitting mensuel (4h par mois), même si les groupes ont parfois évoqué la possibilité pour certains parents de confier leurs enfants à des personnes de confiance. Néanmoins, cette hypothèse n'a pas été retenue, nécessitant de disposer de personnes de confiance à proximité et disponibles pour garder les enfants.

Pour les enfants, des sorties sont également prévues. Dans la plupart des cas, la fréquence de ces sorties est identique à celle qui avait été retenue par les groupes ONPES. Quelques ajustements mineurs ont été faits par les groupes en ce qui concerne les sorties au restaurant et pour assister à des événements sportifs. Au final, les enfants doivent avoir la possibilité :

- d'aller au cinéma à partir de 3 ans, la fréquence variant selon l'âge : 4 fois par an pour les 3- 10 ans, 6 fois par an pour les plus grands
- de réaliser des sorties culturelles ou récréatives payantes, comme le zoo pour les 3-10 ans ou des événements sportifs pour les 11-14 ans et les 15-17 ans ;
- d'aller au restaurant dès 3 ans : Mac Do ou kebab 4 fois par an pour les 3-10 ans, 6 fois par an pour les 11-14 ans, « pizzeria ou restaurant chinois » 8 fois par an pour les 15-17 ans.

Comme dans l'étude ONPES, les groupes ont par ailleurs prévu la possibilité de pratiquer **une activité culturelle et sportive** régulière pour tous les membres du ménage, à l'exception du garçon en bas âge. Cela se traduit par un abonnement annuel contracté dans un cadre associatif considéré comme moins coûteux. La valorisation de cet abonnement a été réalisée à partir de la recension d'une vingtaine d'activités sportives ou culturelles proposées sur la ville de Nantes pour différentes catégories d'âge. Pour les ménages d'actifs, le coût moyen par personne s'élève à 170 €, auquel s'ajoute un coût d'équipement estimé par les groupes à 100€. Les retraités ont validé le choix effectué par les groupes ONPES consistant à retenir un abonnement moins coûteux (120€ dans le cas nantais), correspondant davantage à une activité culturelle ou de « développement personnel ».

L'accès à des produits culturels (livres, CD, DVD...) est également prévu à travers un abonnement annuel à la bibliothèque pour les enfants et les adultes (gratuit sur la ville de Nantes) et la possibilité de financer un abonnement à une revue pour les actifs et les enfants de plus de 11 ans (ou l'achat d'un journal quotidien pour les retraités), et l'achat d'un produit culturel tous les deux mois pour les couples avec enfants, les plus de 11 ans et les retraités.

- couples avec enfants : 1 tous les 2 mois pour tous pour un coût unitaire de 12€
- retraités en couple : 1/mois/personne pour un coût unitaire de 5€

L'accès à un certain nombre de revues ou de journaux papier a donné lieu à des débats, dans la mesure où de plus en plus de contenus sont désormais accessibles (gratuitement ou de façon payante) par le biais d'internet. Ce changement dans les modes d'accès à l'information n'a cependant pas remis en cause la nécessité d'accéder à ce type de contenus.

Pour les enfants de 0-2 ans, un budget pour les jouets est également prévu.

Invitations chez soi ou chez les autres

La vie sociale se traduit aussi par des occasions de repas partagés, que ce soit lors de réceptions ordinaires à domicile ou des invitations chez des proches, ou bien pour des repas organisés pour des occasions exceptionnelles (fêtes de fin d'année, anniversaire...). La fréquence de ces événements est très homogène selon les groupes et correspond à celle définie dans les groupes ONPES : 1 invitation et 1 réception par mois et 3 repas exceptionnels par an. Lors des invitations hors du domicile, l'achat d'un cadeau (dessert, plante, bouteille) est prévu. Le groupe de retraités isolés est le seul à avoir augmenté la fréquence des réceptions ordinaires (2 par mois).

Le nombre minimum d'invités pour les réceptions et invitations ordinaires est de 2 personnes minimum. Pour les repas exceptionnels, les groupes ont défini un nombre minimum de 4 personnes (au lieu de 3 dans les budgets ONPES) et un budget spécifique, en sus du coût des repas ordinaires. Hors boissons alcoolisées, ce budget a été fixé à 15 € par personne.

Pour les actifs avec enfants, les anniversaires s'accompagnent par ailleurs de l'achat d'un gâteau. Enfin, pour les enfants de 3-10 ans, l'organisation d'une fête d'anniversaire avec au minimum 4 invités est prévue et s'accompagne d'un budget spécifique de 60€ (pour la décoration, le gâteau, des boissons et des bonbons).

Les cadeaux

Les groupes ont considéré qu'il était essentiel de prévoir un budget minimum pour des cadeaux afin de satisfaire à une nécessité sociale destinée à entretenir de bonnes relations avec ses proches (et notamment les conjoints et enfants). Le nombre de ces cadeaux est le même que celui défini par les groupes ONPES.

Les actifs avec enfants offrent ainsi 2 cadeaux (anniversaire et Noël) :

- aux enfants,
- au conjoint pour les couples,
- aux grands-parents.

Un cadeau à un autre proche, comme un filleul ou ami d'enfance, est également prévu.

La valeur de ces cadeaux a été largement discutée, de l'ordre de 50€ pour les enfants et les conjoints éventuels, et de 25 € pour autres personnes.

Pour les autres ménages sans enfant (actifs ou retraités), le consensus s'est établi sur la capacité d'offrir 12 cadeaux par an pour une valeur moyenne de :

- 25€ pour les retraités (soit 300€ par an et par adulte) ;
- 30€ pour les actifs sans enfant, soit 360€ par an et par adulte).

Figure 9 – Composition du poste Vie sociale

Vacances	Location
	Budget extras
Loisirs et activités culturelles	Activité hebdomadaire
	Sorties
	Abonnement à la bibliothèque
	Produits culturels
	Invitations / réceptions
Autres	Cadeaux
	Baby-sitting (*)

2.8 La santé

Pour la discussion des besoins en matière de santé, on rappelle que l'hypothèse retenue est que tous les individus des groupes sont « en bonne santé », c'est-à-dire notamment qu'ils n'ont pas de handicap et ne souffrent pas d'une maladie chronique.

Pour cette discussion, on a soumis aux groupes nantais une brève présentation du système de santé et de la façon dont il prenait en charge les divers soins, ainsi que quelques repères sur la diffusion des assurances maladie complémentaires (AMC). Ce panorama a été complété par une description du panier

« 100% santé » introduit récemment (depuis 2021) par le gouvernement, dispositif qui n'existait pas au moment de l'étude ONPES.

Comme dans les groupes ONPES, la nécessité de disposer d'une assurance complémentaire pour les soins de santé a été rapidement validée par tous les groupes, notamment en raison des insuffisances concernant la couverture de certains soins, comme la lunetterie, dont la prise en charge par l'assurance maladie obligatoire (AMO) est désormais quasi inexistante (0,75 € pour la monture et 0,75€ par verre).

« C'est comme si c'était obligatoire. »

« C'est pas obligatoire mais c'est indispensable. »

La discussion a ainsi porté principalement sur le niveau de cette couverture. Le choix qui s'offre aujourd'hui aux assurés est plus tranché qu'au moment de l'étude ONPES puisque, dans le cadre du 100% santé, l'accès à des produits limitativement définis dans ce panier 100% santé s'accompagne d'une prise en charge intégrale par l'AMO et l'AMC.

Le premier niveau d'assurance complémentaire proposé par la quasi-totalité des assureurs et des mutuelles intègre cette possibilité du 100% santé. Si le choix se porte sur d'autres produits, l'assuré doit cependant supporter avec ce premier niveau d'AMC l'intégralité de la dépense. Pour des niveaux plus élevés de couverture, le remboursement de l'assurance complémentaire devient de plus en plus conséquent et le reste à charge se réduit pour les soins hors du panier 100% santé.

Certains participants ont eu des difficultés à se situer par rapport à ce choix dans la mesure où ils n'avaient guère d'expérience de la qualité des soins proposés dans le panier 100% santé. Pour certains d'entre eux, la possibilité d'une prise en charge intégrale apparaissait comme un avantage par rapport à un reste à charge qui peut être, en tout état de cause, relativement conséquent, même pour les niveaux les plus élevés d'AMC. Cependant, lorsque des participants avaient une expérience de ce type de soins (100% santé) et l'ont fait partager aux autres membres du groupe, les autres participants ont pu se forger un avis plus informé, très souvent négatif, sur les prestations du panier 100% santé.

« Pour des corrections importantes, les verres sont hyper épais, socialement c'est pas possible on ressemble à des taupes. »

« Si on ne veut pas se retrouver avec des culs de bouteille, on n'a pas trop le choix. »

Les familles ont quant à elles insisté sur les besoins importants des enfants en matière de santé, qu'il s'agisse des nombreux rendez-vous de suivi pour les enfants en bas âge, de l'orthodontie ou des lunettes.

« C'est pas du luxe, c'est une priorité d'avoir accès au niveau au-dessus du 100 % santé, surtout avec des enfants. »

« Avec l'orthodontie vous avez intérêt à avoir une bonne mutuelle »

« On prend la meilleure couverture parce qu'ils arrivent à l'âge où on a peur qu'il y ait une grosse galère, il y a l'orthodontie, les lunettes, les contrôles récurrents pour le bébé »

« Le 100% santé n'est pas très adapté pour les enfants parce que les modèles proposés sont moches, si on est en magasin avec les petits, ils voient des jolies lunettes et ils n'ont pas le choix donc c'est délicat. »

Les personnes retraitées, ont, pour leur part, souligné l'importance des dépassements d'honoraires et les difficultés d'accès à certains spécialistes. Pour elles, il semblerait que les dépassements d'honoraires soient de plus en plus fréquents et que les listes d'attente pour avoir des rendez-vous avec les professionnels du secteur 1 soient de plus en plus longues. En conséquence, il a été jugé nécessaire de prévoir une AMC qui prenne en charge une partie des dépassements d'honoraires pour ne pas être freiné dans le recours aux soins.

« Y a peut-être plus de dépassements d'honoraire aujourd'hui qu'il y a dix ans. »

« Moi j'appelle toujours avant pour savoir s'il y a des dépassements d'honoraires. »

« Moi quand y a des dépassements d'honoraires je prends pas. »

« Il est possible de rester sur le secteur 1 mais à condition d'attendre 6 mois, 8 mois, 10 mois... »

« Oui parce que c'est des files d'attente après... »

« Et puis il y a des secteurs, mon mari s'est fait opérer du dos et il n'y a pas de chirurgien sans dépassements d'honoraires. »

« Les chirurgiens c'est peut-être le pire. »

Un premier niveau de consensus s'est ainsi rapidement forgé dans tous les groupes sur la nécessité de disposer d'une AMC permettant le remboursement de prestations hors du panier 100% santé et d'une qualité considérée comme meilleure.

Quelques exemples des remboursements proposés pour des soins spécifiques (dentaire, optique) sur la base de trois formules typiques de couverture (base, intermédiaire, élevé) ont permis de compléter l'information des participants.

Finalement, le consensus qui a fini par émerger dans les groupes apparaît assez proche de celui qui avait été défini par les groupes ONPES, sans être pour autant aussi robuste probablement en raison des difficultés précédemment évoquées. Dans ces conditions, l'équipe de recherche a pris la décision de retenir les mêmes niveaux de couverture que ceux qui avaient été définis par les groupes ONPES, à savoir :

- Pour les actifs sans enfant, un niveau de couverture intermédiaire ;

- Pour les retraités et les ménages avec enfants, un niveau plus élevé d'AMC.

Le niveau du reste à charge directement supporté par les assurés et estimé par l'équipe de recherche à environ 20€ par mois et par personne - sur la base des données produites par le ministère de la santé - a été globalement validé par l'ensemble des groupes.

2.9 Les services bancaires et l'assurance

Ce poste n'a guère donné lieu à discussion. Il se limite pour les services bancaires à un pack incluant une carte bancaire et des services d'assurance de base pour chaque adulte. Les enfants de 15-17 ans disposent quant à eux d'une carte de retrait sans autorisation de découvert.

Tous les groupes ont par ailleurs validé une assurance habitation de base dans la mesure où la couverture proposée pour l'assurance des biens personnels est, à ce niveau, satisfaisante.

2.10 Les besoins spécifiques des enfants

Ce poste couvre les besoins liés à la vie scolaire ainsi que les besoins de garde des enfants. Les participants des groupes nantais ont par ailleurs introduit une discussion – non présente dans les groupes ONPES - sur le type d'établissement (public ou privé) ou devaient être scolarisés les enfants.

Vie scolaire et frais de restauration

La scolarité des enfants occasionne des dépenses spécifiques qui avaient été intégrées dans les budgets ONPES. Il s'agit notamment des frais relatifs :

- aux voyages et sorties de classe ;
- aux fournitures scolaires ;
- à la restauration scolaire.

Voyages et sorties de classe

Les groupes de discussion nantais ont validé les décisions qui avaient fait consensus dans les groupes ONPES, à savoir que chaque enfant doit avoir la possibilité de partir 3 fois en voyage scolaire : une fois en classe verte pour les 3-10 ans, deux fois chacun en voyage linguistique pour les 11-14 et les 15-17 ans. La nécessité de participer aux voyages scolaires n'a pas été remise en question, le voyage étant perçu comme un impératif pour être inclus socialement.

« S'il y a bien un domaine dans lequel je mettrais toutes mes billes, c'est bien dans l'avenir de mes enfants ».

« Les voyages scolaires c'est une intégration au sein de la classe »

Pour les 3-10 ans, une sortie scolaire annuelle est également prévue, qui comprend l'adhésion à la coopérative scolaire.

Le coût de ces voyages et de la sortie scolaire a été chiffré par l'équipe de recherche en actualisant le chiffrage du budget ONPES.

Fournitures scolaires

Ce poste n'a pas donné lieu à des échanges au sein des groupes nantais sinon de façon très générale et rapide. Dans la mesure où il varie assez étroitement en fonction du niveau de la scolarité, son chiffrage a été effectué comme dans l'étude de l'ONPES à partir des estimations réalisées par les associations familiales.

Le coût de la rentrée scolaire estimé par la Confédération syndicale des Familles

Depuis près de 50 ans, la CSF conduit une enquête en demandant aux familles adhérentes de collecter toute l'année les différentes dépenses occasionnées par la scolarité. Ensuite, mi-juillet / début-août, les familles renvoient les listes de fournitures scolaires distribuées à leurs enfants. Par ailleurs, des familles et des militants, à l'aide d'une grille-type, relèvent des prix dans les magasins. Aucune consigne n'est donnée quant au choix des articles et à la qualité, les personnes choisissent selon leurs habitudes de consommation. Courant août, l'équipe CSF exploite les relevés de prix pour évaluer le coût moyen des différents niveaux.

Le budget des fournitures scolaires intègre par ailleurs :

- une photo de classe pour les 3-10 ans,
- une calculatrice pour le collège, et une autre pour le lycée,
- 3 dictionnaires (français et 2 langues étrangères) pour les enfants à partir de 11 ans, conservés au moins 7 ans, soit jusqu'à la fin de la scolarité.

Les frais de restauration scolaire

Afin que les parents soient en mesure d'occuper un emploi à plein temps, l'hypothèse validée par les groupes est que l'enfant est inscrit à la cantine dès l'entrée à l'école, sur la base des 36 semaines de 4 jours pour les enfants en maternelle et en primaire (soit 144 jours par an), de 5 jours pour les enfants au collège et au lycée (soit 180 jours par an).

Les besoins relatifs aux modes d'accueil ou de prise en charge des enfants

Comme on vient de le rappeler, la démarche repose sur l'hypothèse que les adultes d'âge actif sont soit en emploi, soit en capacité d'occuper à tout moment un emploi à temps plein, ce qui nécessite d'avoir recours à des services de garde pour les enfants. Comme dans les groupes ONPES, cette nécessité a été prise en compte pour tous les ménages. Outre le fait que le service de garde peut permettre aux parents de disposer d'un peu de temps libre, il correspond aussi pour les groupes à un besoin de socialisation de l'enfant. Pour ce poste, les enfants sont différenciés selon leur tranche d'âge.

Pour les enfants de moins de 3 ans, les groupes ont validé la nécessité de pouvoir accéder à une place en crèche. Les familles monoparentales des groupes nantais ont évoqué dans un premier temps la possibilité d'avoir recours à une assistante maternelle, les places en crèche étant jugées trop peu nombreuses et difficilement accessibles. Cependant, cette solution n'a finalement pas été retenue dans la mesure où d'autres participantes ont estimé que, dans le contexte nantais, l'accès à une assistante maternelle était tout aussi difficile. Dans ces conditions, le consensus s'est fait sur un mode de garde collectif, considéré comme plus adapté aux besoins de socialisation de l'enfant et plus rassurant pour les parents du fait d'une prise en charge par un personnel qualifié.

« Il faut s'y prendre à l'avance, quand on est enceinte voir avant. »

« Les assistantes maternelles aussi ça manque. »

« Moi je ne sais pas si j'aurais confiance en une autre personne. »

« Question de sécurité, la crèche c'est plus encadré »

L'enfant est gardé en crèche 5 jours par semaine, 10 mois et demi par an, la prise en charge étant assurée par les parents le reste du temps.

Pour les enfants en âge d'aller à l'école maternelle ou à l'école primaire, l'hypothèse validée par les groupes est que ces enfants sont pris en charge par l'école et par les dispositifs périscolaires tous les jours de la semaine et pendant toute l'année (à l'exception des 6 semaines durant lesquelles le ou les parents s'en occupent). L'enfant est donc pris en charge le soir après l'école, les mercredis et durant les vacances scolaires. Pour la prise en charge en fin de journée (pas de besoin exprimé avant 8h30 le matin), les enfants sont accueillis dans une structure périscolaire L'accueil périscolaire du soir est prévu sur la base de 36 semaines d'école par an, soit 140 jours sur la base d'une semaine de 4 jours.

Concernant les mercredis (pendant les 36 semaines d'école) et les vacances scolaires (hormis les 6 semaines avec les parents, soit 10 semaines par an ou 50 jours), l'enfant est accueilli dans un centre aéré. Sur la ville de Nantes, certains parents ont souligné les difficultés d'accès aux centres aérés qui réservent en priorité les places aux personnes occupant un emploi, mais cela n'a pas remis en question leur choix.

Pour les enfants au collège et au lycée, l'accueil en centre aéré n'est pas jugé nécessaire. Il n'y a donc pas de budget spécifique prévu pour cette tranche d'âge.

La scolarisation des enfants

Outre les besoins liés à la vie scolaire et à la garde des enfants, les groupes de discussion nantais ont spontanément évoqué l'hypothèse d'une scolarisation dans le secteur privé, discussion qui n'était pas apparue dans l'étude de l'ONPES où la décision implicite des groupes entérinait l'option d'une scolarisation dans le secteur public.

Les échanges au sein des groupes ont permis de préciser la nature des arguments avancés par les participants aux groupes de discussion nantais en distinguant, d'une part, la qualité intrinsèque des services d'éducation proposés dans les deux secteurs et, d'autre part, des facteurs plus généraux liés à la localisation des établissements scolaires et à l'environnement qui y est associé.

Il ressort de ces discussions que la motivation principale des participants ne réside pas dans la qualité des services d'éducation proposés dans les deux secteurs, aucune différence notable n'ayant été soulignée par les groupes à cet égard. L'argument principal avancé par certains participants pour scolariser les enfants dans le secteur privé tient au fait que la carte scolaire peut contraindre les enfants à fréquenter des établissements situés dans des quartiers considérés comme « peu sûrs », avec le risque de « mauvaises fréquentations ». Il s'agit là d'un sentiment partagé par un nombre significatif de participants - sinon par l'ensemble d'entre eux - et qui apparaît assez spécifique à la ville de Nantes d'après les opinions émises lors des échanges qui ont eu lieu dans d'autres groupes⁷.

L'approche par les budgets de référence ne permet pas de prendre en compte cette dimension « globale » en lien avec le niveau ou l'intensité de la ségrégation sociale dans l'espace de la ville de Nantes. Cette question renvoie pour une part non négligeable à des politiques publiques, alors que la démarche des budgets de référence se limite à identifier les ressources propres des ménages. Dans ce cadre restreint, les possibilités qui s'offrent aux ménages pour s'adapter sont donc limitées. La préoccupation exprimée par les groupes peut ainsi être prise en compte, au moins en théorie, de deux façons : soit par un changement du lieu de résidence, soit par une scolarisation dans un établissement privé dont l'environnement est considéré comme plus favorable et sécurisant. C'est cette dernière option qui a été mise en avant dans les groupes⁸. On peut penser par ailleurs que l'abondance relative de l'offre en matière de services privés d'éducation sur la ville de Nantes (en particulier ceux sous contrat avec l'Etat) - comparativement à d'autres villes ou régions du territoire national – a pu légitimer et faciliter l'expression de cette option.

Pour répondre à cette préoccupation qui relève du risque - et non de la certitude - l'équipe de recherche a fait le choix de conserver comme option principale (comme dans les groupes ONPES) l'hypothèse d'une scolarisation dans le secteur public et de proposer un chiffrage alternatif prenant en compte l'hypothèse d'une scolarisation dans le secteur privé à partir du collègue. Cette méthode permet de préserver une certaine comparabilité avec les budgets de référence établis par l'ONPES tout en faisant apparaître la spécificité du contexte nantais.

⁷ Ce sentiment d'insécurité a aussi été ponctuellement évoqué par d'autres groupes sans enfants (retraités) pour lesquels il peut constituer un frein à l'usage de certains transports publics en dehors des heures de grande fréquentation.

⁸ L'option d'un changement de résidence n'a pas été évoquée par les groupes, même si l'on sait que dans certaines catégories sociales des ménages peuvent adopter des stratégies résidentielles spécifiques pour répondre au souci exprimé par les groupes nantais.

Partie 3 : valorisation des budgets de référence

Cette partie présente la méthode retenue pour valoriser les principaux postes des budgets de référence ainsi que les résultats de cette valorisation pour les différents ménages types. Dans ses grandes lignes, cette méthode combine deux approches :

- pour certains postes (loyers, crèche, cantine scolaire...) le chiffrage s'appuie sur des données spécifiques à la ville de Nantes ;
- pour d'autres postes, on a tenu compte des ajustements opérés par les groupes de discussion dans le contenu du panier de biens et services. Puis on a procédé à certains regroupements pour identifier des postes pour lesquels on dispose d'indices de prix pertinents publiés par l'INSEE afin d'actualiser le chiffrage publié par l'ONPES.

Note - En raison de cette diversité d'approches, les chiffrages obtenus n'autorisent pas dans la plupart des cas de comparaison pertinente avec les données publiées par l'ONPES. La principale exception concerne le poste Alimentation.

3.1 Poste Logement

Le poste Logement correspond principalement au loyer, auquel s'ajoutent les charges (eau, électricité, chauffage) et frais divers (assurance du logement, entretien). Le chiffrage du poste Loyer a été réalisé à partir de deux sources. Pour les loyers du parc social, on a eu accès aux données détaillées des logements sociaux de la métropole de Nantes pour l'année 2021. À partir de ces données, il a été possible de calculer le loyer moyen⁹ correspondant aux appartements loués dans la ville de Nantes pour les différents types de logement retenus, à savoir T2, T3 et T4.

Pour les loyers du parc privé, on a retenu les données de l'Observatoire des loyers, lesquelles sont disponibles, pour la ville de Nantes, pour l'année 2020. Ces données portent sur le loyer moyen et la surface moyenne, ce qui permet de calculer un coût moyen au m² pour les divers types de logement. On a retenu les seuls appartements (et non les maisons individuelles), avec un détail selon le nombre de pièces qui permet de distinguer les T2, T3 et T4+. Dans la mesure où ces données ne permettent pas de repérer les seuls T4 – qui correspondent aux logements occupés par les familles dans les ménages types – on a corrigé le montant du loyer moyen en retenant la surface observée dans les logements sociaux de type T4 de la ville de Nantes (cf. infra). Pour aboutir à un chiffrage portant sur le premier semestre 2022, on a actualisé les loyers des secteurs social et privé à l'aide l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE.

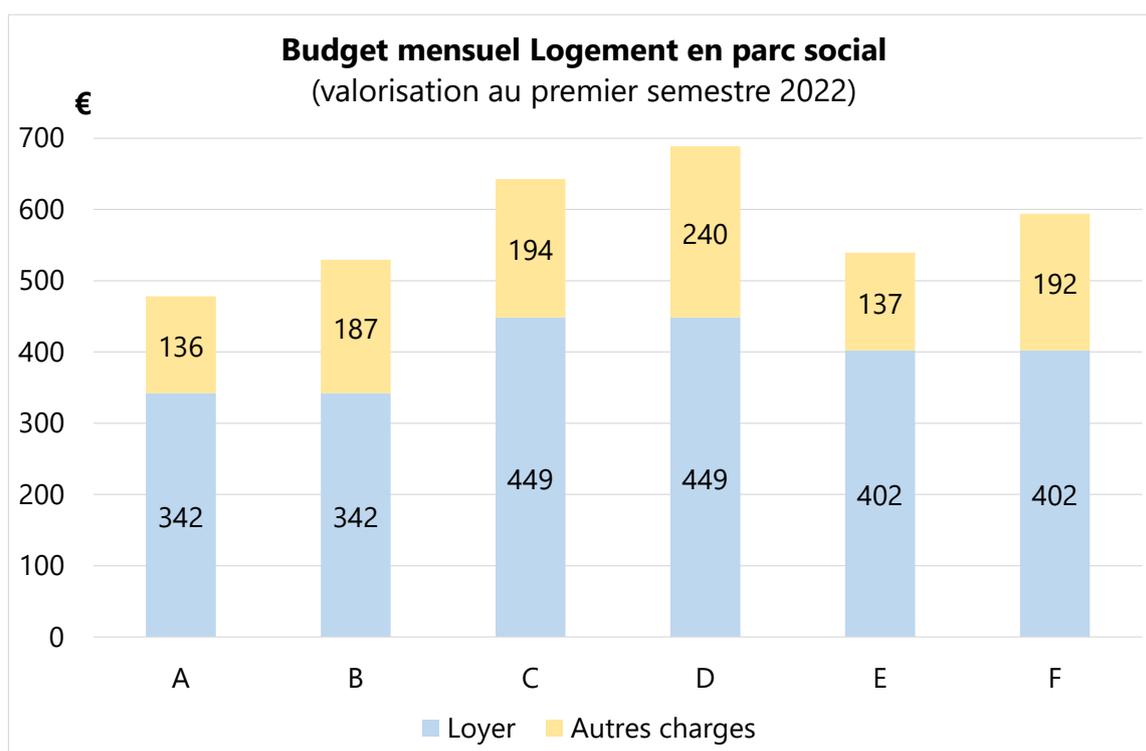
⁹ Pour le calcul de cette moyenne, on a retenu les seules données non nulles en calculant le total des loyers et loyers accessoires.

À ces loyers s'ajoutent diverses charges¹⁰ dont le montant avait été chiffré dans l'étude de l'ONPES. Le montant de ces charges a été actualisé avec les indices de prix correspondants publiés par l'INSEE. Le montant de ces charges a augmenté sur la période considérée dans une fourchette comprise entre + 29% et + 31% selon les ménages types. Soit une hausse bien plus forte que celle observée pour la moyenne des prix (+ 9,7% hors tabac).

Les résultats de ces calculs sont présentés dans les graphiques suivants (**Figure 10-a et 10-b**). Ils montrent que le surcoût du logement en parc privé - par rapport au parc social - est plus important pour les familles et les ménages de retraités (de l'ordre de 50%) que pour les ménages d'actifs sans enfants (surcoût compris entre 37 et 42%). On observe également que les dépenses autres que les loyers représentent une part non négligeable - entre 25% et 35% selon les ménages types - du poste logement.

Compte tenu des différences de méthode entre le chiffrage réalisé sur la ville de Nantes et celui effectué par l'ONPES, il n'est pas possible de proposer un commentaire pertinent des écarts observés entre les deux études.

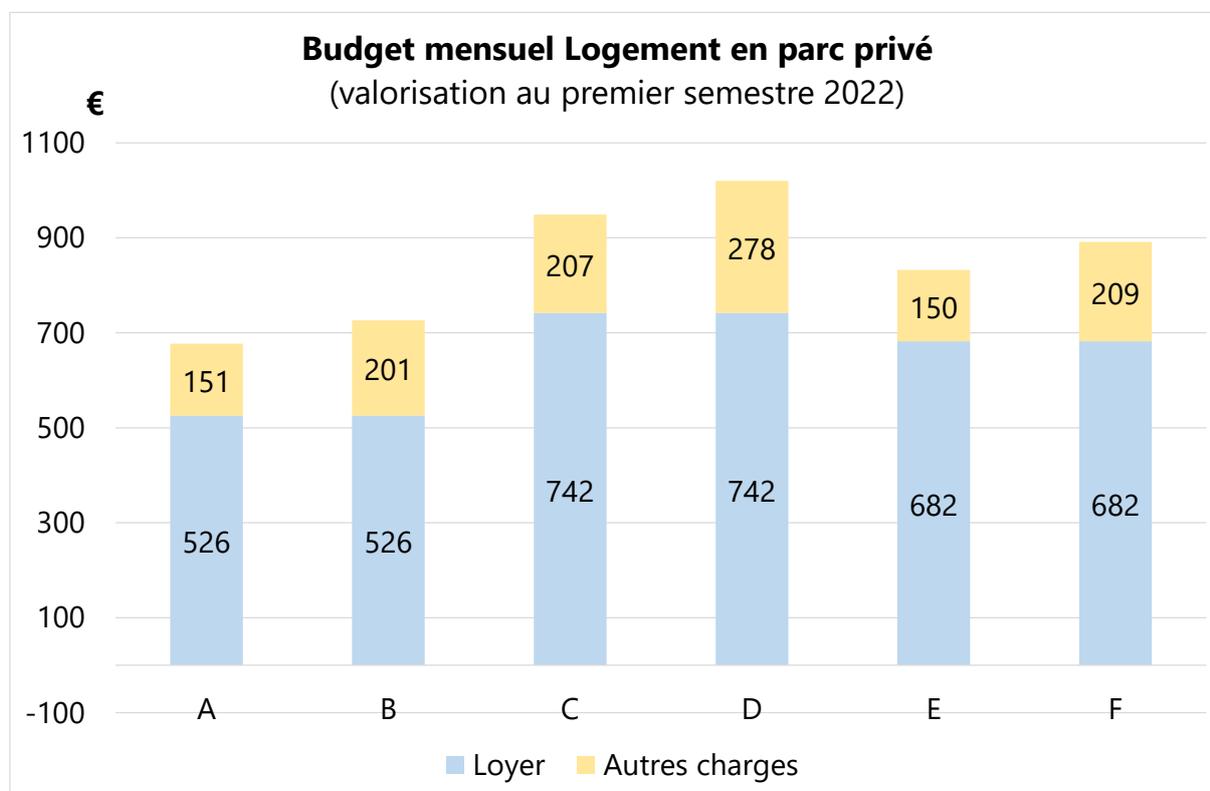
Figure 10-a



Ménages types - A : actifs isolés - B : couple d'actifs sans enfants - C : famille monoparentale (2 enfants) - D : couples d'actifs avec 2 enfants - E : retraité isolé - F : couple de retraités

¹⁰ Eau, électricité, chauffage notamment. On trouve également dans ce poste l'assurance habitation ainsi que diverses taxes (taxe d'habitation, redevance télévision). On a considéré que la taxe d'habitation ne donnait plus lieu en 2022 à aucune dépense pour les ménages types retenus compte tenu de leur niveau de revenu.

Figure 10-b



Ménages types - A : actifs isolés - B : couple d'actifs sans enfants - C : famille monoparentale (2 enfants) - D : couples d'actifs avec 2 enfants - E : retraité isolé - F : couple de retraités

3.2 Equipement

Pour le budget Equipement, on a distingué deux grands postes :

- Electronique
- Autres équipements (meubles, accessoires d'ameublement, entretien...).

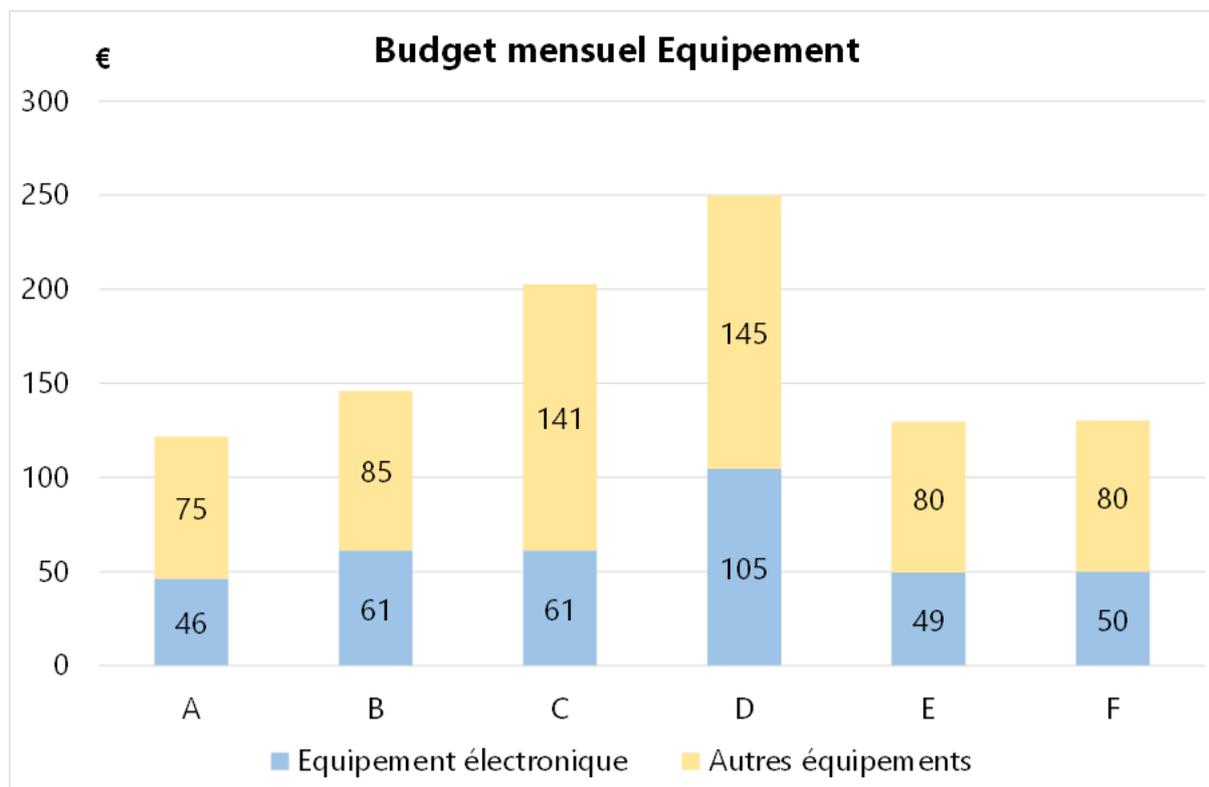
Le poste Electronique est le principal poste et représente entre 25% (famille monoparentale) et 37% (couple de retraités) du budget Equipement. Par ailleurs, sa valorisation est la plus délicate et c'est aussi le poste dont les groupes ont le plus substantiellement modifié les caractéristiques. On a procédé pour ce poste à un chiffrage spécifique (cf. infra).

Pour les autres équipements, on a procédé à un regroupement des éléments du panier en une dizaine de sous-postes pour lesquels on peut identifier des indices de prix pertinents. Pour les ménages A et D, on a calculé la variation moyenne de prix pour ce poste global (Autres équipements) compte tenu de la structure propre à ces deux ménages types de composition très différente. Les résultats apparaissent très proches : + 5,2% pour le ménage A et + 5,4% pour le ménage D. Dans ces conditions, on a retenu une variation de prix de 5,3% pour actualiser le poste Autres équipements de tous les ménages types.

Pour le poste Electronique, on a tenu compte des ajustements apportés par les groupes nantais à la liste ONPES. On dispose ainsi d'un panier d'environ une dizaine de postes pour lesquels on a aussi des prix (et des durées d'amortissement), ce qui permet de calculer un budget Electronique actualisé.

Le budget total Equipement correspond au total des budgets Electronique et Autres équipements actualisés (Figure 11).

Figure 11



Ménages types - A : actifs isolés - B : couple d'actifs sans enfants - C : famille monoparentale (2 enfants) - D : couples d'actifs avec 2 enfants - E : retraité isolé - F : couple de retraités

3.3 Poste Alimentation

La valorisation du poste Alimentation a été effectuée à partir des listes détaillées de produits alimentaires définies au cours du travail de l'ONPES, les groupes nantais ayant validé les choix faits lors de la recherche ONPES. Comme cela a déjà été noté, les décisions des groupes n'ont pas été suffisamment précises pour prendre en compte la nécessité, exprimée par les participants, d'avoir accès à des produits issus de l'agriculture biologique.

Le panier de biens alimentaires comprend un très grand nombre de produits (près de 300 pour un couple avec deux enfants) dont il était matériellement impossible de recueillir les prix dans le temps limité imparti à cette étude. Pour actualiser ce poste, on a donc mobilisé les indices de prix mensuels publiés par l'INSEE dans la nomenclature COICOP, laquelle fournit des indices de prix dans un grand degré de détail pour les produits alimentaires. Le recoupement entre les deux listes – celle des indices de prix de

l'INSEE et celle des paniers de biens alimentaires des budgets de référence – a permis d'identifier une quarantaine de postes regroupés pour lesquels l'évolution des prix était disponible dans la base INSEE.

L'évolution des prix a été calculée en retenant comme base, pour le chiffrage ONPES, la moyenne des prix du troisième trimestre 2013 et du premier trimestre 2014, période sur laquelle les prix de l'étude ONPES avaient été relevés. Pour l'année 2022, on a retenu la moyenne des prix des deux premiers trimestres afin de gommer les fluctuations parfois un peu fortes observées au cours des premiers mois de l'année. Sur la période retenue pour cette actualisation, la hausse moyenne des prix (hors tabac) a été de 9,7%.

Pour chaque individu type composant les familles types de l'étude, on a ensuite actualisé le budget Alimentation en tenant compte de la structure du panier alimentaire de chacun de ces individus types et des variations de prix ainsi calculées. Les écarts reflètent donc essentiellement, à ce stade, les différences de structure entre ces paniers types. Cette première étape a permis d'établir le budget alimentaire correspondant, pour chaque individu type, au budget des repas préparés à la maison.

On rappelle que :

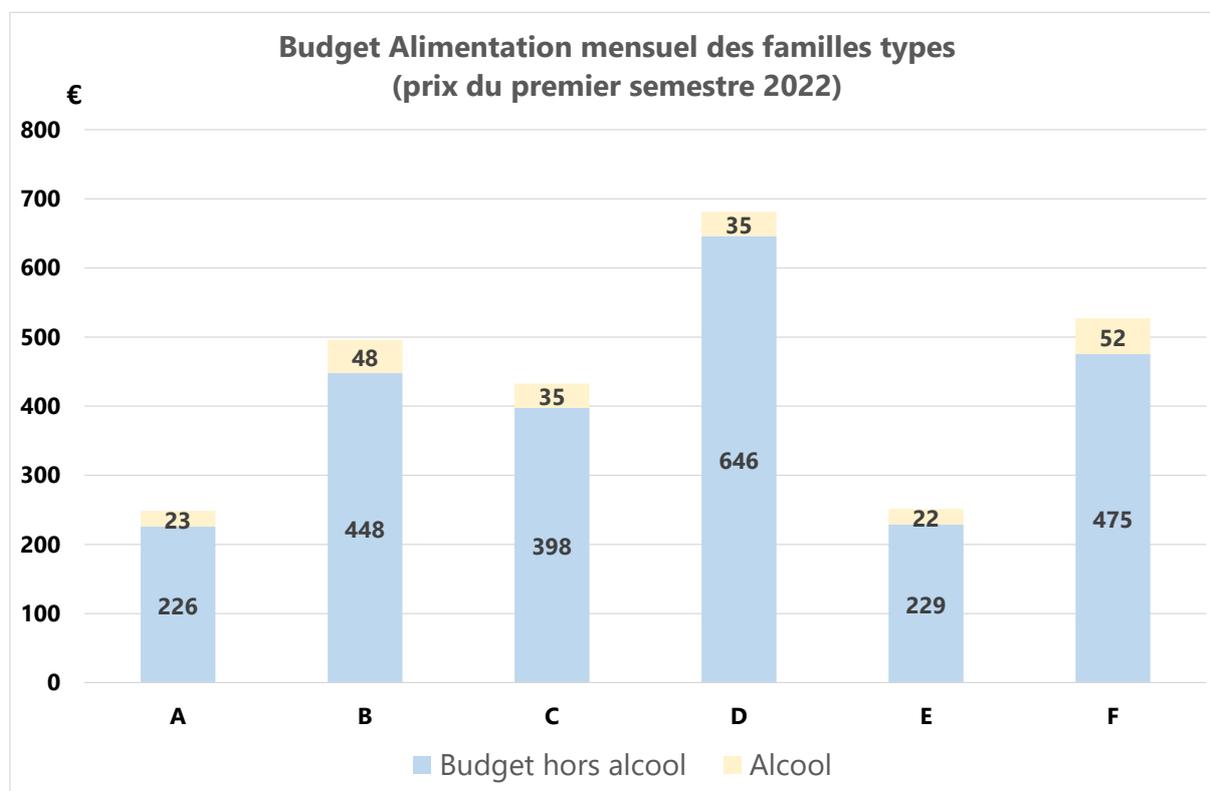
- quand les adultes du ménage occupent un emploi, les repas sont supposés être préparés à la maison.
- les repas pris à la cantine scolaire ou dans des structures de garde (crèches) sont comptabilisés dans un sous-ensemble distinct ;
- les repas pris au restaurant sont également comptabilisés de façon séparée, dans le poste « Vie sociale ».

En revanche, le surcoût des repas exceptionnels pris au domicile a été, comme dans l'étude ONPES, ajouté dans le budget Alimentation de chaque ménage.

Pour le poste Alcool, on a actualisé le chiffrage effectué par l'ONPES avec l'indice adéquat de l'INSEE.

Les résultats sont présentés dans le graphique suivant (Figure 12). Le budget mensuel Alimentation varie ainsi d'environ 230 euros pour les adultes isolés (actifs ou retraités), à près de 650 euros pour une famille avec deux enfants. Ces écarts reflètent essentiellement des différences dans les besoins des ménages types, notamment en raison de leur taille et de l'âge des membres du ménage. L'ajout du poste Alcool majore ces budgets dans une fourchette comprise entre 5% et 10%.

Figure 12



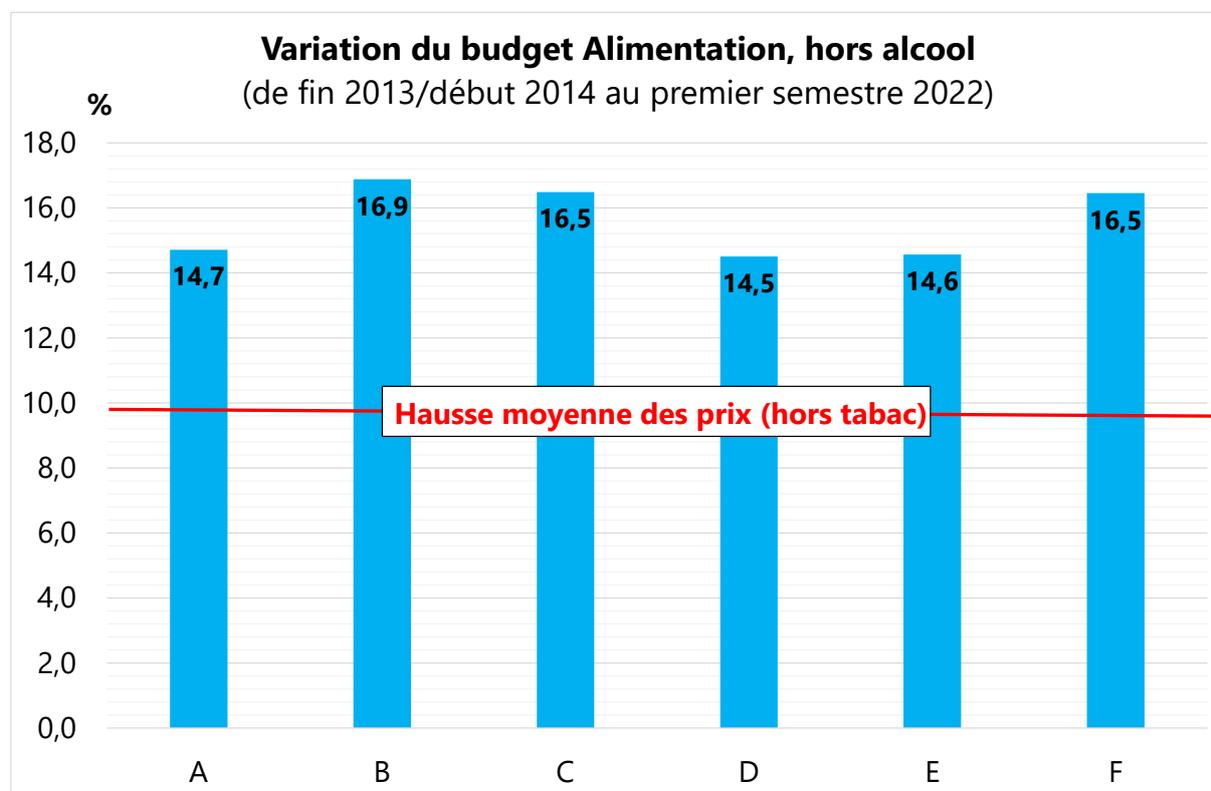
Ménages types - A : actifs isolés - B : couple d'actifs sans enfants - C : famille monoparentale (2 enfants) - D : couples d'actifs avec 2 enfants - E : retraité isolé - F : couple de retraités

Compte tenu de la méthode de valorisation retenue – qui repose essentiellement sur les variations de prix mesurées par l'INSEE – la comparaison entre ces budgets actualisés et ceux produits par l'ONPES délivre une information aisément interprétable. Pour chaque ménage type, la hausse du budget Alimentation reflète en effet la hausse des prix des produits alimentaires compte tenu de la structure spécifique des paniers alimentaires de chacun de ces ménages types. L'effet prix est commun à tous les ménages types mais il n'a pas le même impact selon les besoins propres de chacun d'eux.

Pour tous les ménages, on constate que la hausse du poste Alimentation a été bien supérieure à celle de la moyenne des prix (hors tabac) sur l'ensemble de la période étudiée. Le poste Alimentation a ainsi augmenté dans une fourchette comprise entre 14,5% et 16,9%, contre une hausse moyenne des prix de 9,7% (Figure 13).

Les écarts entre les ménages types sont relativement faibles (environ 2 points) mais ils ne sont pas négligeables. En première analyse, ils s'expliquent principalement par le poids relativement plus important de certains produits frais (notamment les fruits et légumes et le poisson) dans le panier alimentaire des femmes. Or le prix de ces produits a augmenté dans des proportions considérables depuis huit ans : plus de 50% pour les légumes frais, près de 44% pour le poisson et +40% pour les fruits (Figure 14). Ces hausses ont eu un impact important sur le budget Alimentation de certains ménages types, en particulier les couples (actifs sans enfants et retraités) et les familles monoparentales.

Figure 13

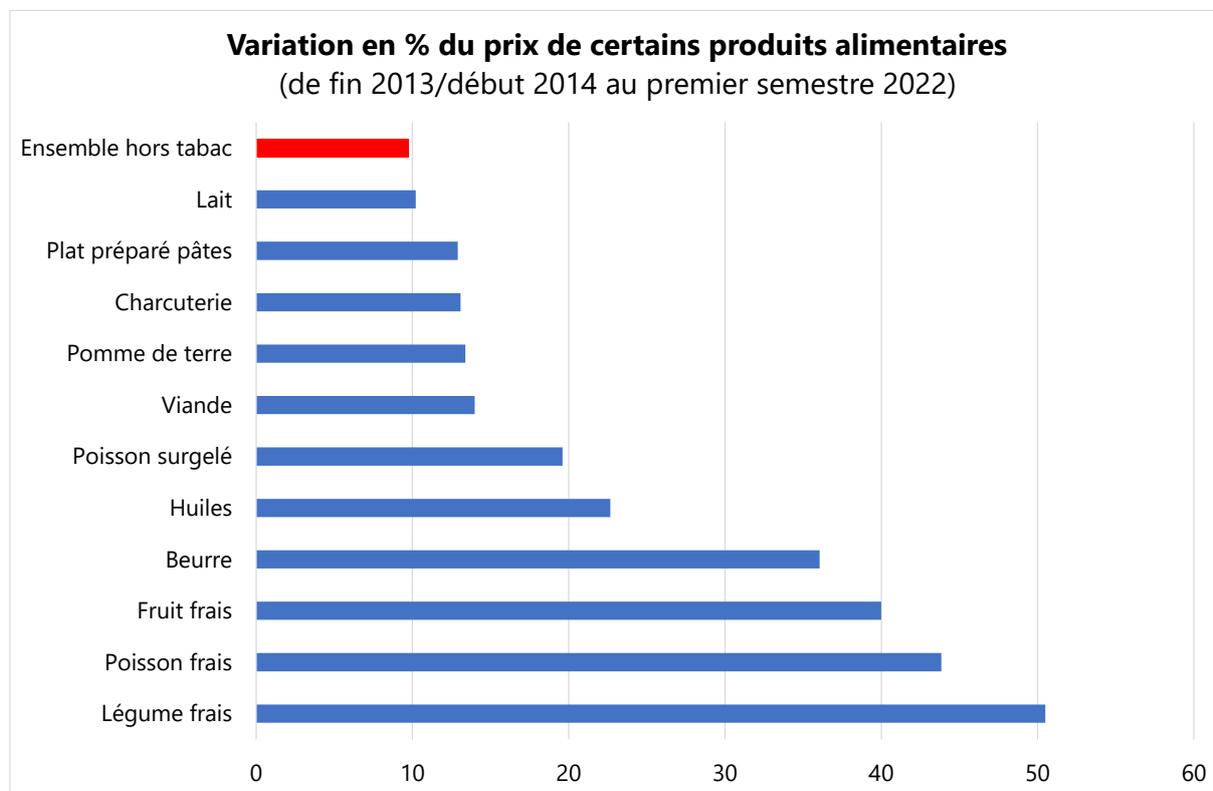


Ménages types - A : actifs isolés - B : couple d'actifs sans enfants - C : famille monoparentale (2 enfants) - D : couples d'actifs avec 2 enfants - E : retraité isolé - F : couple de retraités

Ces fortes hausses de prix ne traduisent que pour partie seulement l'accélération des prix observée sur les 12 derniers mois. Pour certains produits, en particulier les fruits et légumes frais, la hausse des prix observée entre le premier semestre 2021 et le premier semestre 2022 a été du même ordre que l'inflation moyenne, légèrement inférieure à 5%. L'envolée des prix de ces produits observée sur l'ensemble de la période étudiée (+40% pour les fruits frais, +50,5% pour les légumes frais) traduit un mouvement qui semble bien plus structurel et qui avait déjà été observé dans de précédentes études¹¹.

¹¹ Concialdi P. (2019), « Le pouvoir d'achat des familles modestes : la rupture de 2008 », *Eclairages de l'IRES*, #14, avril 2019.

Figure 14



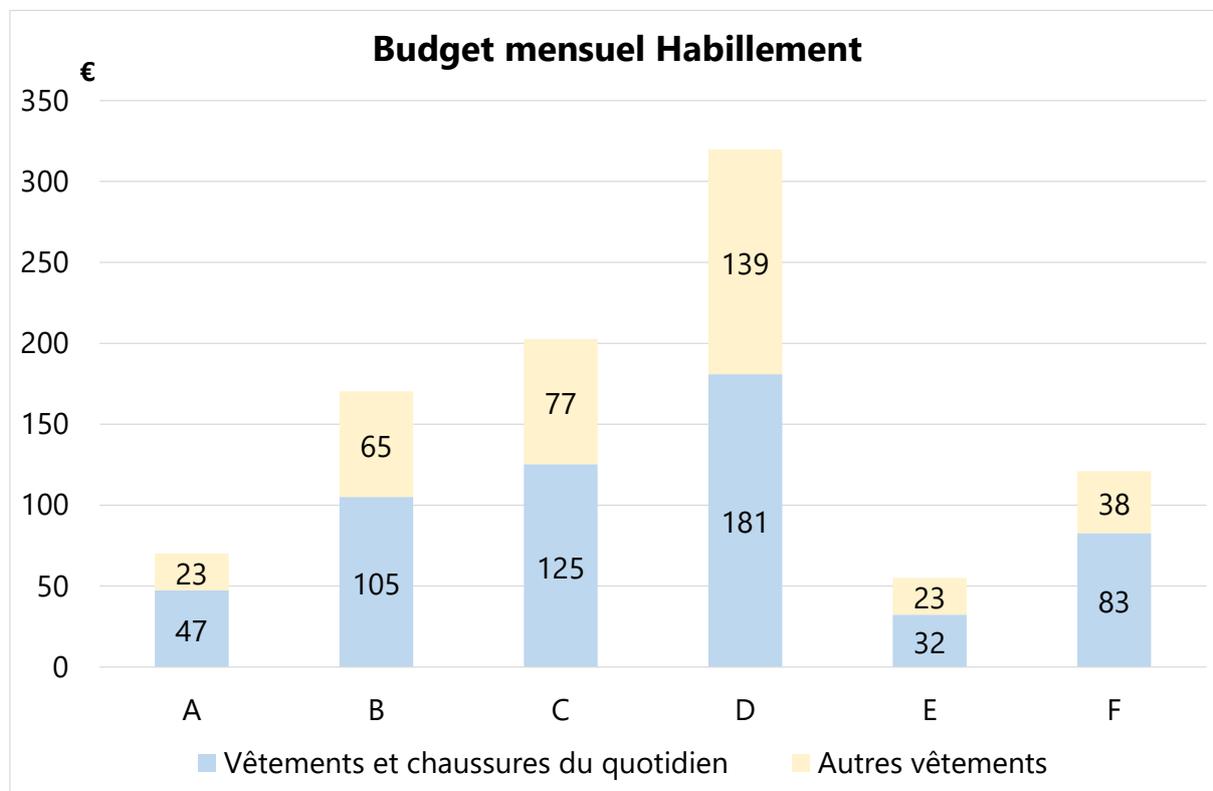
Ménages types - A : actifs isolés - B : couple d'actifs sans enfants - C : famille monoparentale (2 enfants) - D : couples d'actifs avec 2 enfants - E : retraité isolé - F : couple de retraités

3.4 Habillement

Le panier Habillement comprend un très grand nombre d'articles qui sont, en outre, spécifiques à chaque individu du ménage. Les quantités de chaque article ainsi que leur fréquence de renouvellement donnent assez systématiquement lieu à de nombreux échanges entre les participants, dans la mesure où les pratiques d'achat permettent difficilement d'identifier ces informations au niveau de détail où se situent le panier de référence.

Dans l'ensemble, les participants ont très largement validé le panier ONPES qui a été actualisé à partir des indices de prix de l'INSEE qui permettent d'identifier quelques catégories pertinentes de biens figurant dans ce panier. Pour la valorisation du budget, on a notamment distingué les vêtements du quotidien, lesquels représentent entre 60 et 70% du budget Habillement. Les résultats sont présentés dans la Figure 15.

Figure 15



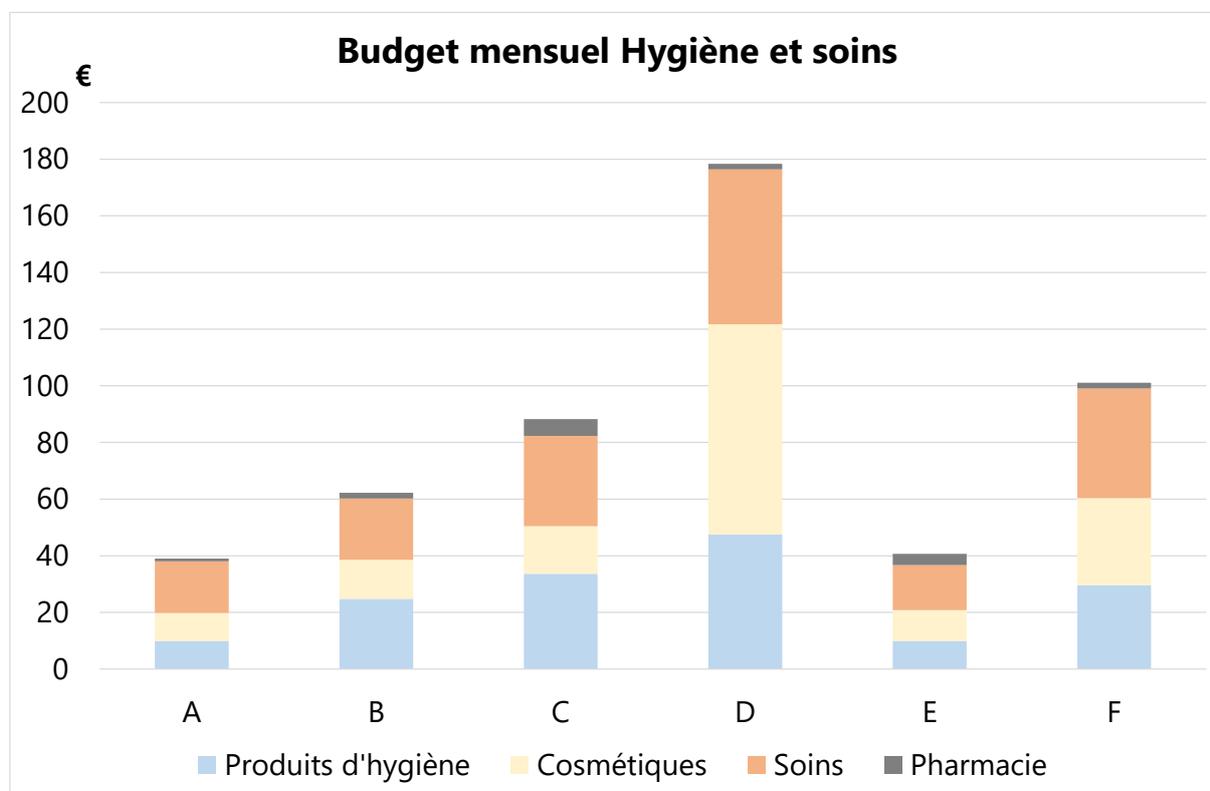
Ménages types - A : actifs isolés - B : couple d'actifs sans enfants - C : famille monoparentale (2 enfants) - D : couples d'actifs avec 2 enfants - E : retraité isolé - F : couple de retraités

3.5 Hygiène et soins personnels

Le poste Hygiène et soins personnels comprend une variété d'articles qui peuvent être regroupés en quelques grandes catégories de produits ou services (produits d'hygiène, cosmétiques, soins /services de coiffure et pharmacie) pour lesquels on dispose d'indices de prix dans la base INSEE. Le poste Hygiène et soins personnels a été actualisé en appliquant ces indices de prix au budget établi, pour chaque ménage type, dans l'étude de l'ONPES (Figure 16).

Dans l'ensemble du budget Hygiène et soins, les services de coiffure occupent une part relativement importante qui varie d'un peu plus de 30% (couple avec deux enfants) à 47% (personnes seules actives).

Figure 16



Ménages types - A : actifs isolés - B : couple d'actifs sans enfants - C : famille monoparentale (2 enfants) - D : couples d'actifs avec 2 enfants - E : retraité isolé - F : couple de retraités

3.6 Poste Transports

Ce poste correspond principalement au budget Automobile des ménages, lequel représentait plus de 80% du budget Transports dans l'étude de l'ONPES. Il comprend également un budget pour les déplacements en transports en commun ainsi que des dépenses liées à l'usage d'un vélo.

Budget Automobile

Les dépenses du budget Automobile comprennent le coût d'amortissement du véhicule, le coût du carburant ainsi que d'autres dépenses liées à l'entretien et à l'usage du véhicule (entretien et contrôle technique, assurance, stationnement).

Le coût d'achat d'un véhicule d'occasion a été calculé à partir de relevés de prix effectués au printemps 2022 (avril) pour des modèles types correspondant aux différentes situations familiales. Le modèle retenu est un véhicule de marque Dacia Sandero d'occasion, 2017, moins de 55 000 km (5 portes) pour l'ensemble des ménages sauf pour le couple avec 2 enfants (Renault break Captur d'occasion, 2017, moins de 60 000 km). Les coûts moyens relevés sont respectivement de 9868 € et 13306 €. Comme dans la démarche ONPES, ce coût est amorti sur une durée de 5 ans, sans prise en compte d'une quelconque valeur de revente.

Pour le poste Carburant, on a gardé les mêmes volumes que ceux retenus dans l'étude ONPES en valorisant ce poste avec le coût d'une essence sans plomb 95 dont le prix a été calculé sur la moyenne des 6 premiers mois de l'année 2022 compte tenu des fortes fluctuations conjoncturelles des carburants. Ce choix est différent de celui de l'étude ONPES qui avait retenu le prix du gazole. Cependant, dans la mesure où les véhicules de ce type sont appelés à disparaître de la circulation et, surtout, que le prix du gazole s'est considérablement rapproché de celui du super sans plomb, il a semblé plus pertinent de retenir ce type de carburant. Le coût moyen sur les 6 premiers mois de l'année 2022 est de 1,895 € pour le SP95 et de 1,87 € pour le gazole ; ces prix étaient respectivement de 1,52 € et 1,34 € au moment de l'étude ONPES.

Pour les coûts d'entretien, d'assurance et le contrôle technique, le budget évalué dans l'étude ONPES a été actualisé avec les indices de prix correspondants en prenant en compte la variation moyenne observée entre l'année 2014 et l'année 2021 :

- Services d'entretien de véhicules automobiles (entretien et contrôle technique)
- Assurance de véhicules automobiles

Le coût du stationnement est celui observé pour un stationnement résidentiel dans la ville de Nantes.

Au total, le budget mensuel Automobile varie dans une fourchette comprise entre un peu plus de 300 euros pour les ménages de retraités et jusqu'à plus de 400 euros pour un couple avec deux enfants (Figure 17).

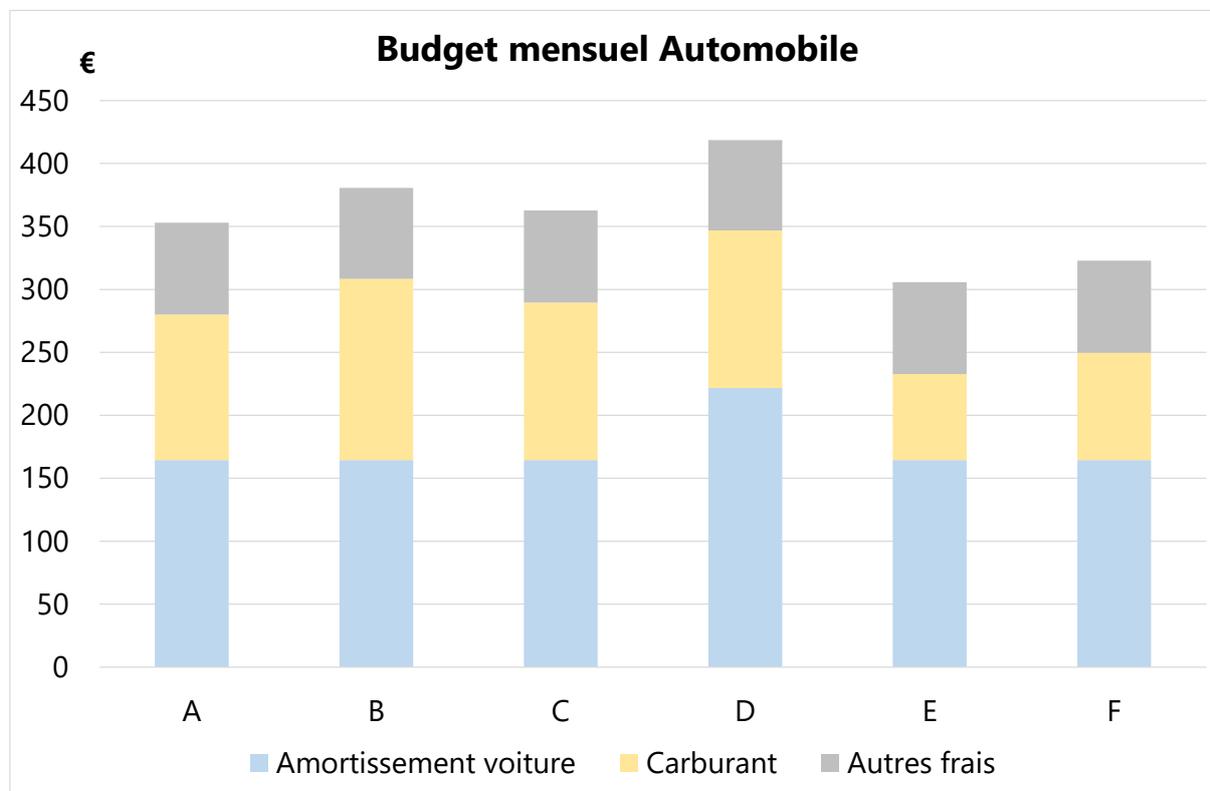
Par rapport au chiffrage de l'étude ONPES, ce poste augmente dans une fourchette comprise entre 17% (retraités isolés) et 24,8% (couples avec deux enfants), soit bien plus vite que la moyenne des prix sur la période étudiée (+9,7% hors tabac).

Pour apprécier la pertinence de ce chiffrage, on a estimé à partir du barème des indemnités kilométriques de l'année 2022, le kilométrage correspondant à ces coûts pour un véhicule de 5CV (tous groupes hors groupe D) et pour un véhicule de 6CV (groupe D), soit :

- Retraités : entre 6900 et 7500 km ;
- Couples sans enfants : entre 8600 et 9600 km ;
- Familles : entre 9000 et 10300 km.

L'ordre de grandeur auquel on aboutit correspond, comme l'avaient indiqué les groupes, à un usage modéré de la voiture. En moyenne, sur l'année 2019 (l'année 2020 étant atypique), le parcours moyen annuel des voitures particulières était de 11628 km.

Figure 17



Ménages types - A : actifs isolés - B : couple d'actifs sans enfants - C : famille monoparentale (2 enfants) - D : couples d'actifs avec 2 enfants - E : retraité isolé - F : couple de retraités

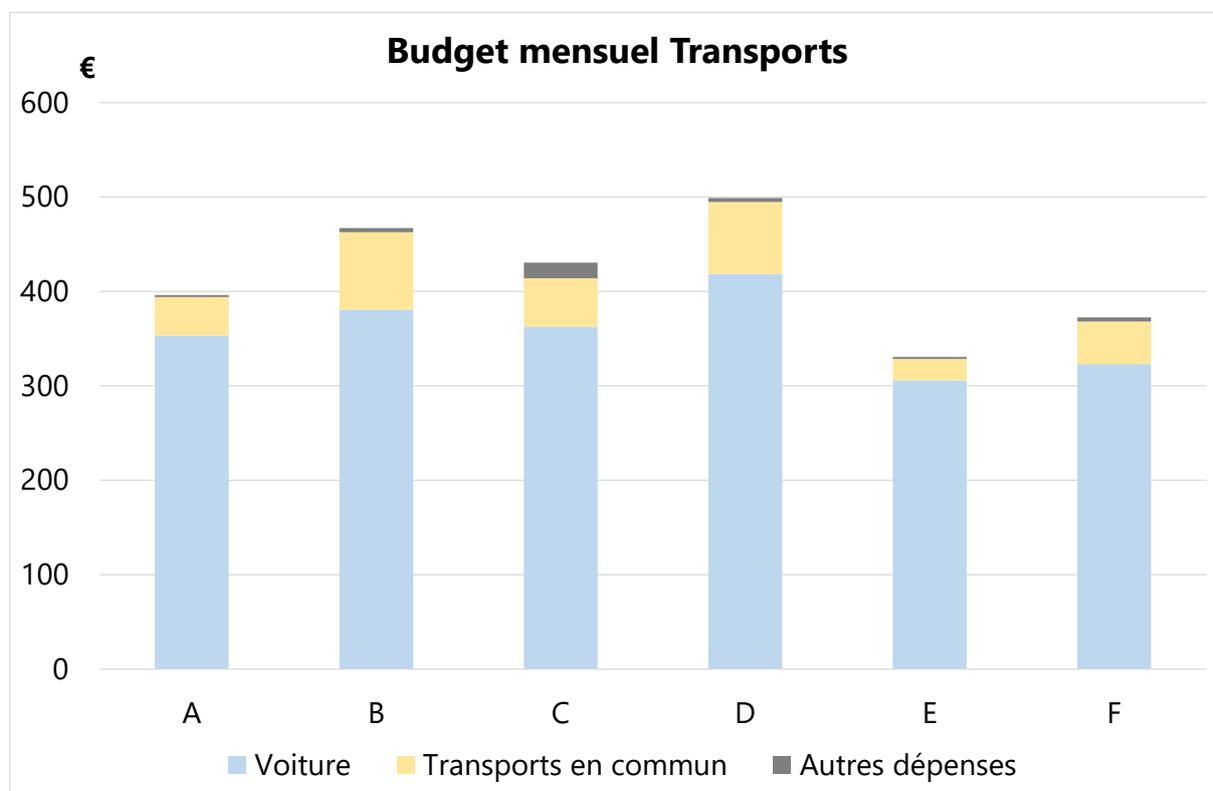
Budget transports en commun et vélo

Le budget **Transports en commun** a été chiffré à partir des tarifs proposés par le système de transports de la métropole de Nantes. Pour le budget **vélo**, on a repris les chiffrages de l'ONPES en les actualisant avec l'IPC bicyclette. Le budget mensuel correspondant à ce poste représente entre 2,2 € et 6,8 € selon les ménages.

On rappelle que le poste Transports comprend également des frais spécifiques liés au déplacement de l'enfant en bas âge (0-2 ans) : siège adapté, poussette, lit valise... Le budget calculé dans l'étude de l'ONPES pour ce poste a été actualisé à l'aide des indices de prix les plus pertinents calculés par l'INSEE.

Au total, le poste Transports représente un budget mensuel compris entre 330 euros pour les retraités isolés et 500 euros pour les couples avec deux enfants (Figure 18).

Figure 18



Ménages types - A : actifs isolés - B : couple d'actifs sans enfants - C : famille monoparentale (2 enfants) - D : couples d'actifs avec 2 enfants - E : retraité isolé - F : couple de retraités

3.7 Vie sociale

Le poste Vie sociale recense différentes activités dont la valorisation repose pour une part sur des informations spécifiques à la ville de Nantes et, pour une autre part, sur l'actualisation de certains prix unitaires disponibles dans la base de prix de l'INSEE (vacances notamment). Enfin pour certains postes pour lesquels l'identification de biens ou services est plus complexe (sorties, cadeaux), les groupes ont évalué directement le budget minimum nécessaire.

Pour les vacances, on a pris en compte les besoins exprimés par les groupes concernant la durée de ces vacances (cf. Partie 2) en actualisant les prix unitaires calculés dans les budgets ONPES avec l'indice de prix pertinent disponible dans la base INSEE¹². Cet indice fait apparaître une forte hausse du prix unitaire (+33,6%) sur la période considérée, hausse bien supérieure à la variation moyenne des prix (hors tabac) observée sur la même période (+9,7%). A cette dépense s'ajoute un budget pour des extras qui a été évalué par les groupes à 50 euros par semaine de vacances, sauf pour l'enfant en bas âge (5 euros).

¹² Poste 11.2.0.2 de la nomenclature COICOP.

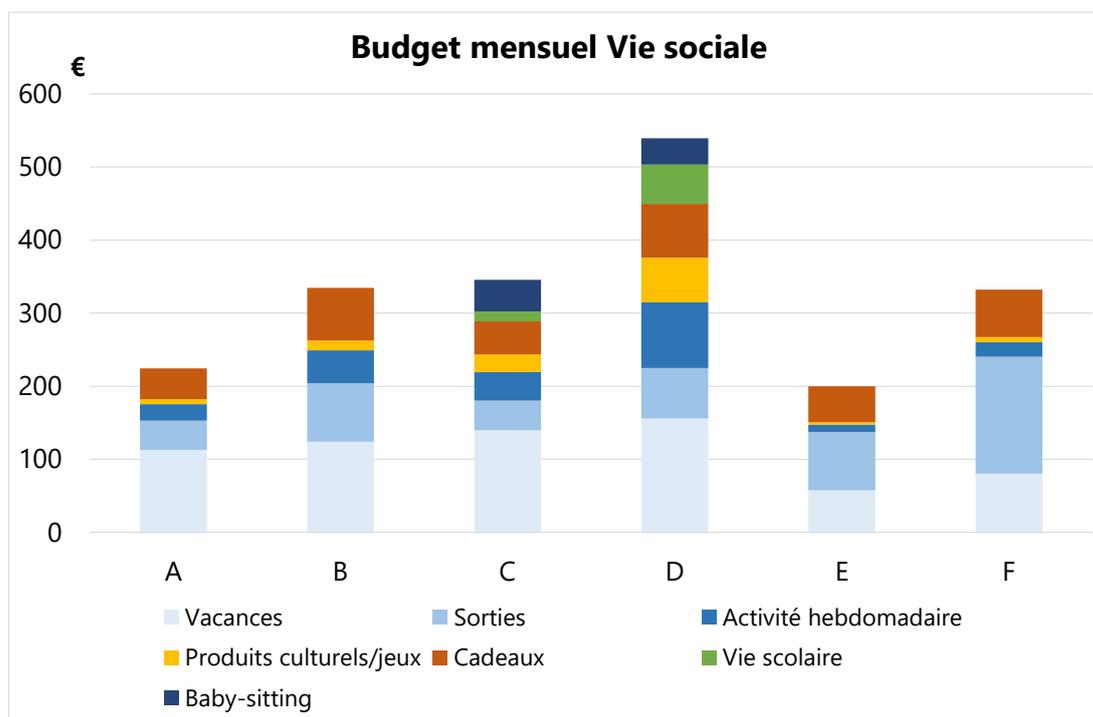
Comme on l'a indiqué dans la partie 2, le budget associé aux sorties a été valorisé directement à partir des fréquences et des budgets définis par les groupes lors des groupes de discussion. En complément, un petit budget équivalent à 4 heures de baby-sitting par mois est inclus pour les familles.

L'abonnement à une activité hebdomadaire (sportive ou culturelle) a été valorisé à partir des tarifs observés pour la ville de Nantes pour un certain nombre d'activités exercées dans un cadre associatif, considéré comme moins coûteux par les groupes. Pour les adultes d'âge actif et les enfants à partir de 11 ans le coût estimé de cette activité – qui inclut les équipements nécessaires – a été évalué à 250 euros par an. Pour la petite fille âgée de 3 à 10 ans, ce coût est plus faible (140 euros), de même que pour les retraités (100 euros) qui ont considéré qu'une activité de loisirs simple ne nécessitant pas de grands frais était suffisante.

L'accès à des produits culturels se traduit par un abonnement à la bibliothèque qui est, dans le cas de la ville de Nantes, gratuit. Il comporte aussi un budget pour l'achat de magazines et certains produits culturels (livres, CD).

Enfin, on trouve aussi dans le poste Vie sociale un budget correspondant à la vie scolaire des enfants, qui inclut notamment les fournitures scolaires ainsi que les frais associés à des voyages ou sorties organisées dans le cadre de la scolarité.

Figure 19



Ménages types - A : actifs isolés - B : couple d'actifs sans enfants - C : famille monoparentale (2 enfants) - D : couples d'actifs avec 2 enfants - E : retraité isolé - F : couple de retraités

3.8 Santé

Comme dans l'étude de l'ONPES, le poste Santé a été valorisé à partir des indications fournies par les groupes auxquels l'équipe de recherche a présenté le choix proposé aujourd'hui par une grande mutuelle entre 5 niveaux de couverture. Le niveau de couverture intermédiaire retenu par les ménages d'actifs correspond à une cotisation mensuelle de 62 euros pour une personne seule et augmente avec le nombre de personnes du ménage. Pour les retraités qui ont choisi le niveau de couverture immédiatement supérieur, la cotisation mensuelle est de 128 euros pour une personne seule et 257 euros pour un couple.

Le poste Santé inclut également un reste à charge équivalent à 20 euros par mois et par personne et a été chiffré à partir des données publiées par la DREES.

3.9 Services bancaires

Ce poste, dont le montant est faible, a été actualisé à partir de l'indice correspondant de l'INSEE.

3.10 Les besoins spécifiques des enfants

Ce poste comprend des frais de garde (crèche, activités périscolaires, centre aéré) ainsi que des frais de cantine.

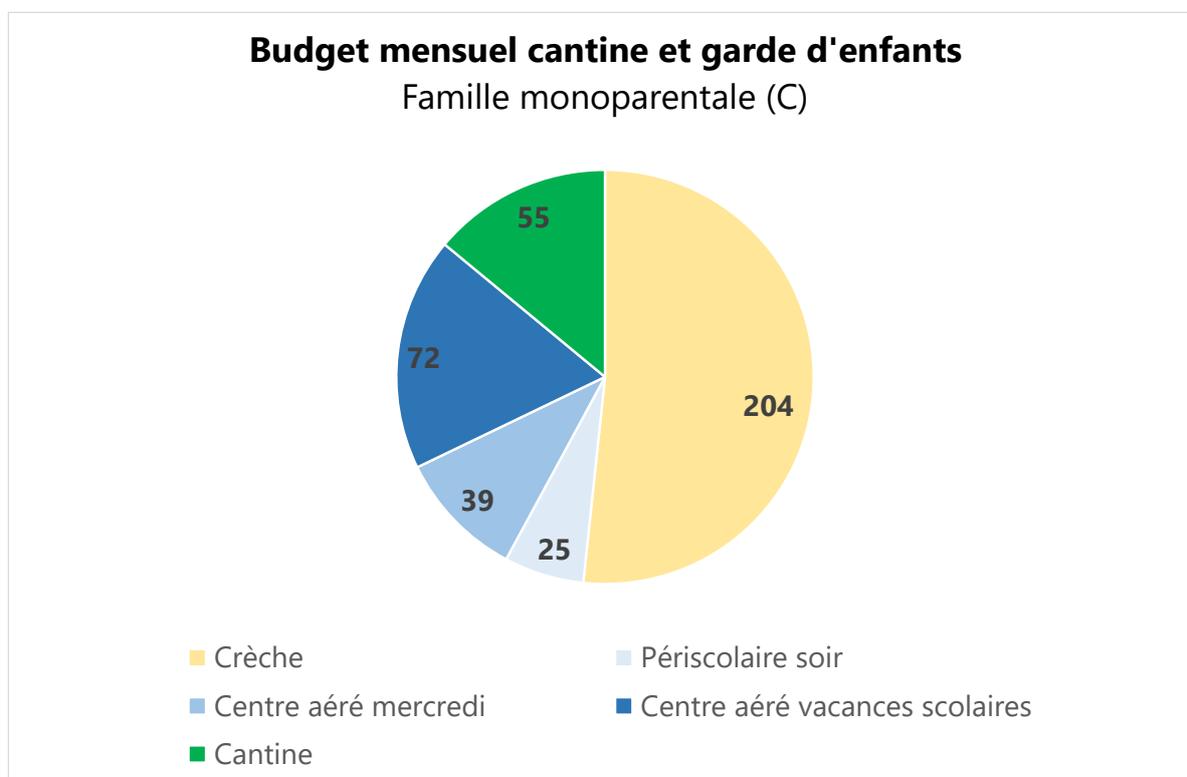
Les frais de garde - qui concernent essentiellement les familles monoparentales - ont été valorisés en fonction des tarifs pratiqués dans la ville de Nantes pour ce type de services.

Les frais de cantine ont été valorisés à partir des tarifs pratiqués dans la ville de Nantes (pour l'école primaire) ainsi qu'à partir des tarifs moyens pratiqués dans le département de Loire-Atlantique (pour les collèges) ou la région Centre-Val de Loire (lycées)¹³.

Pour la famille monoparentale avec un enfant en bas âge et une petite fille de 3 à 10 ans, on observe que ce poste comprend essentiellement - pour plus de 85% - des frais associés à la garde des enfants, que ce soit pour la crèche, les activités périscolaires ou les activités en centre aéré les mercredis et durant une partie des congés scolaires (Figure 20).

¹³ Soit 3,15 € par repas pour les collégiens et 4,2 € par repas pour les élèves en lycées.

Figure 20



3.11 Budget global par ménage type

La Figure 22 présente une valorisation globale des budgets de référence pour les 6 ménages-types de l'étude, avec une distinction pour le logement entre le parc social et le parc privé.

Pour des ménages logés en parc social dans la ville de Nantes, le budget de référence évalué au premier semestre 2022 varie ainsi entre 1663 euros par mois pour une personne isolée d'âge actif et 3553 euros pour un couple avec deux enfants. Le budget total pour un logement en parc privé se traduit par un « surcoût » de l'ordre de 200 euros par mois pour les ménages d'actifs sans enfants, et d'environ 300 euros pour les autres ménages (familles ou retraités).

Le logement représente le principal poste budgétaire pour tous les ménages. Deux autres postes (Transports et Alimentation) occupent également une part importante dans les budgets. Leur importance relative varie selon la configuration familiale. Le poids du poste Transports est plus élevé que celui du poste Alimentation pour les personnes seules (actifs ou retraités), tandis que pour les autres ménages, le poste Alimentation représente une part au moins équivalente - voire supérieure - à celle du poste Transports dans les budgets de référence. Ce constat s'explique principalement par l'importance des économies d'échelle susceptibles d'être réalisées sur le poste Transports.

Enfin le poste Vie sociale occupe aussi une place importante dans les budgets, autour de 15% dans la plupart des budgets de référence.

Les quatre postes précédents (Logement, Transports, Alimentation, Vie sociale) occupent une place plus importante dans les budgets de référence des ménages sans enfants (entre 75% et 82%) que chez les ménages avec enfants (entre 64% et 68%).

En ce qui concerne le couple d'actifs avec deux enfants, l'hypothèse évoquée par les groupes de discussion d'une scolarisation dans des établissements privés sous contrat n'a pas pu être chiffrée de façon très précise. A titre indicatif, le recueil des tarifs sur un panel de quelques établissements se traduirait – compte tenu de frais de cantine plus élevés et des coûts de scolarité – par un surcoût qui peut être évalué à environ 100 euros par élève et par mois. Il s'agit là très probablement d'un minimum, certains établissements pratiquant des tarifs bien plus élevés. Si les deux enfants (collégien et lycéenne) devaient être scolarisés dans le secteur privé, le budget de référence du couple avec deux enfants augmenterait d'au moins 5%.

En comparaison des seuils usuels de pauvreté calculés par l'INSEE, ces budgets de référence sont sensiblement supérieurs (Figure 21). L'écart varie entre moins de 40% pour les couples (actifs avec ou sans enfants, retraités) et plus de 50% (56%) pour les familles monoparentales. En d'autres termes, l'approche par les seuils usuels de pauvreté minimise les difficultés de conditions de vie des familles monoparentales. On aboutit au même constat avec des seuils macroéconomiques de pauvreté qui sont, *a priori*, davantage comparables aux budgets de référence.

Figure 21

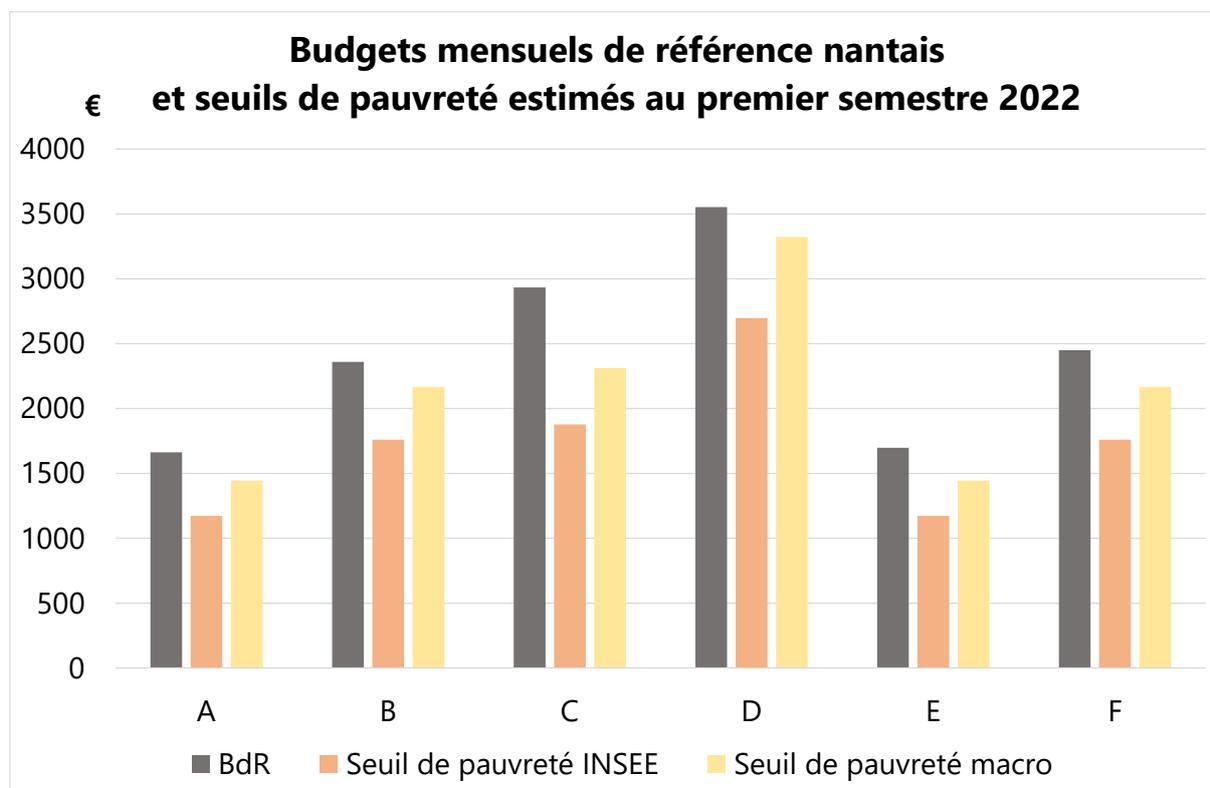


Figure 22 : Budgets de référence selon la configuration familiale
(décomposition par grand poste et type de logement)

Valorisation au premier semestre 2022	Personne seule active	Couple d'actifs sans enfant	Famille monoparentale avec deux enfants	Couple avec deux enfants	Personne seule retraitée	Couple de retraités
Logement en parc social	478	529	643	689	539	594
Logement en parc privé	677	726	949	1020	832	892
Transports	396	467	430	499	331	373
Alimentation	249	496	433	681	251	527
Vie sociale	239	350	361	554	215	332
Habillement	70	170	203	320	55	121
Équipement	122	146	203	250	130	130
Hygiène/Soins	39	62	88	178	41	101
Santé	62	124	169	255	128	257
Cantine et garde d'enfants			396	110		
Banque	8	16	8	17	8	16
Total en parc social	1663	2360	2933	3553	1697	2450
Total en parc privé	1862	2557	3239	3885	1990	2748
Budget total hors logement	1185	1831	2290	2865	1158	1856

Ménages types - A : actifs isolés - B : couple d'actifs sans enfants - C : famille monoparentale (2 enfants) - D : couples d'actifs avec 2 enfants - E : retraité isolé - F : couple de retraités

Il est important, pour conclure cette brève présentation des budgets de référence, de souligner leurs limites d'interprétation.

Par construction, les budgets de référence mesurent les ressources monétaires nécessaires pour se procurer les biens et services *dont les groupes ont considéré que l'accès passe, dans notre société, par des échanges marchands*. Dans des sociétés de plus en plus marchandes, il s'agit là bien sûr d'un repère important. Mais les ménages peuvent mobiliser d'autres ressources.

Les services publics, tout d'abord, permettent de couvrir certains besoins. Les discussions des groupes sont menées en prenant en compte ce contexte qui peut varier selon les territoires ou les époques. Aujourd'hui, par exemple, tous les ménages s'accordent sur la nécessité d'avoir accès à une assurance complémentaire pour la santé en raison des lacunes de notre système d'assurance maladie. Réciproquement, les besoins de mobilité sont, dans la ville de Nantes, couverts pour partie par des services de transports en commun qui sont subventionnés, ce qui limite le budget correspondant des ménages.

Les ménages peuvent aussi autoproduire eux-mêmes certains biens ou services. Dans les discussions de groupe, les ménages raisonnent implicitement en prenant en compte ces ressources pour l'ensemble des tâches domestiques. La plupart des repas sont ainsi préparés à la maison et, pour les autres tâches ménagères, aucun recours à des services marchands n'est prévu. Cela impose bien sûr aux ménages des contraintes temporelles qui sont d'autant plus fortes que la taille du ménage est importante, notamment quand le nombre d'adultes du ménage est réduit, comme c'est le cas pour les familles monoparentales. Les seuls services de cette nature pour lesquels des ressources monétaires sont prévues dans les budgets de référence concernent la garde des enfants qui n'est pas compatible avec la nécessité d'occuper un emploi pour disposer d'un revenu.

Pour certains besoins (garde d'enfants, vacances), les ménages peuvent également mobiliser des réseaux de relations. Comme on l'a noté auparavant, cette possibilité a été évoquée par les groupes et le consensus minimum qui s'est établi concerne les ressources nécessaires pour pouvoir satisfaire ces besoins à travers des ressources autonomes, sans dépendre de l'existence d'un réseau de relations dont l'existence peut être, par ailleurs, très contingente.

Enfin, de façon plus générale, il faut rappeler que la satisfaction de certains besoins ne passe pas par des ressources matérielles. C'est le cas par exemple pour le besoin d'avoir un emploi - évoqué spontanément dans les groupes de discussion de l'ONPES - ou pour la nécessité de vivre dans un environnement sain et non pollué où l'on peut évoluer en sécurité. La satisfaction de ces besoins passe

par des ressources collectives et la mise en œuvre de politiques publiques qui constituent, pour ainsi dire, le « hors champ » des budgets de référence.

Conclusion

La recherche menée sur les budgets de référence dans la ville de Nantes s'est appuyée sur une méthodologie relativement récente qui avait été employée par l'ONPES dans son rapport 2014-2015. Un des objectifs majeurs de cette démarche est d'élaborer, en mobilisant les savoirs d'expérience des citoyens éclairés par des savoirs d'experts, un consensus sur le panier de biens et services nécessaires pour accéder à un niveau de vie minimum décent. La présente recherche a permis de consolider cette méthodologie et de confirmer la pertinence de cette démarche participative. Les groupes de discussion nantais sont ainsi parvenus à élaborer un tel consensus pour tous les ménages types retenus dans l'étude. Il s'agit, il faut le rappeler, d'un consensus qui s'établit sur une base minimale, dans la mesure où les biens et services qui ne font pas l'objet d'un consensus ne sont pas retenus dans le panier de biens et services.

En ce qui concerne le contenu des paniers de biens et services, les participants réunis dans les groupes de discussion nantais ont très largement validé le contenu des paniers qui avaient été élaborés dans le cadre de l'étude ONPES. Certaines différences méritent cependant d'être notées. Elles portent d'abord sur les besoins de participation à la vie sociale – en termes de vacances et de sorties - qui sont apparus pour certains types de ménage plus importants que dans l'étude de l'ONPES, principalement pour les personnes vivant seules (actives ou retraités). On peut émettre l'hypothèse que la période de confinement imposée durant la pandémie de Covid-19 a pu attiser ces besoins de vie sociale.

D'autres différences portent sur la nature des ressources nécessaires pour satisfaire certains besoins, notamment de communication et d'information ou, plus généralement, d'accès à la culture. Elles se traduisent par un changement dans la nature des outils numériques considérés comme nécessaires aujourd'hui pour satisfaire ces besoins. Le recours au smartphone, en remplacement d'un téléphone portable simple, constitue sans doute le signe le plus visible de ces changements qui sont aussi, en partie, façonnés par les transformations de l'offre qui s'impose aux consommateurs.

Plusieurs groupes de discussion ont aussi évoqué la nécessité de pouvoir accéder à des produits ou services prenant davantage en compte le souci de préserver l'environnement et d'avoir accès à des produits sains. C'est notamment le cas en ce qui concerne les produits alimentaires où l'accès à des produits issus de l'agriculture biologique a été évoqué dans de nombreux groupes. Les discussions ont cependant montré que l'information que les participants pouvaient avoir à ce sujet était parfois lacunaire. Dans le cadre limité de cette recherche, il n'a pas été possible de nourrir les discussions des groupes avec des ressources expertes qui auraient permis d'éclairer les discussions de groupe. Par ailleurs, il s'agit là d'une question qui engage des choix de politiques publiques qui sont, par nature, hors du champ des budgets de référence. Il ne fait guère de doute cependant qu'il s'agit là d'une dimension qui mériterait d'être approfondie dans des travaux futurs.

Enfin, en ce qui concerne le montant monétaire des budgets de référence, les résultats confirment que le niveau des ressources nécessaires pour accéder à un niveau de vie minimum décent est, pour tous les ménages types, bien supérieur aux seuils usuels de pauvreté statistique et, plus encore, aux seuils d'éligibilité aux aides sociales. Ce qui met en évidence l'existence de populations qui ne sont pas nécessairement pauvres au sens statistique, sans pour autant disposer des moyens nécessaires pour « joindre les deux bouts ». Ces résultats confirment également que, pour les familles monoparentales, l'écart entre le budget de référence et ces seuils statistiques de pauvreté est supérieur à celui observé

dans les autres configurations familiales. Ce qui signifie que les approches statistiques usuelles de la pauvreté sous-estiment les difficultés de conditions de vie de ces ménages.

D'une manière générale, il faut rappeler que les budgets de référence couvrent un champ qui est limité aux ressources monétaires dont les ménages peuvent disposer en propre pour satisfaire leurs besoins, mais que ces derniers peuvent aussi être satisfaits par une offre de services publics. C'est l'action combinée sur les aides monétaires et ces aides « en nature » qui peut permettre d'apporter des réponses aux difficultés que rencontrent certains ménages dans leur vie quotidienne.

ANNEXE 1

Modèles vestimentaires des adultes (Budgets de référence ONPES)

	Homme		Femme	
	Actif	Retraité	Actif	Retraité
Sous-vêtements	10 pour 2 ans		10 pour 2 ans	
Collants / mi-bas	-		5 par mois	3 par mois
Hauts (tee-shirt, chemisiers, chemises)	20 pour 3 ans		20 pour 3 ans	
Bas (pantalons, jupes et robes pour les femmes)	5 pour 2 ans	5 pour 3 ans	20 pour 2 ans	10 pour 3 ans
Pulls	4 pour 3 ans		10 pour 2 ans	3 pour 2 ans
Chaussures (sauf formel, sport et tong)	3 paires pour 3 ans	4 paires pour 3 ans	4 paires pour 3 ans	
Par-dessus	4 pour 3 ans		4 pour 3 ans	
Mauvais temps	1 bonnet, écharpe, gant pour 2 ans, imper pour 5 ans		1 écharpe, bonnet, gants pour 2 ans	1 écharpe, bonnet, gants pour 2 ans, imper
Accessoires	2 ceintures 5 ans		5 ceintures pour 3 ans, 4 foulards pour 2 ans, 1 montre pour 5 ans, bijoux pour 1 an	
sacs	besace ou sacoche PC pour 3 ans	-	2 sacs à main pour 2 ans, 1 porte-monnaie pour 2 ans	2 sacs à main pour 3 ans
Formel (tenue + chaussures)	2 tenues 5 ans + 2 paires de chaussures 5 ans	1 costume 15 ans + 1 chaussure 10 ans	2 tenues 3 ans, 2 chaussures 10 ans	1 ensemble 6 ans
Été / vacances	2 bermudas 5 ans, 1 paire de tongs 2 ans	2 shorts + 2 bermudas 4 ans	2 shorts 5 ans, 1 paire de tongs 1 an	1 paire de tongs
Sport	1 paire de chaussures 2 ans, 1 jogging 5 ans, 1 maillot de bain 2 ans	2 paires de chaussures 2 ans, 1 jogging 10 ans, 2 maillots de bain 10 ans	1 paire de chaussures 2 ans, 1 jogging 5 ans, 1 maillot de bain 2 ans	2 paires de chaussures 2 ans, 1 jogging 4 ans
Nuit / intérieur	1 chausson par an	1 chausson par an + 2 pyjamas pour 6 ans	1 chausson par an, 2 pyjamas 2 ans, 1 peignoir ou robe de chambre	1 chausson par an, 2 pyjamas 4 ans, Peignoir + robe de chambre pour 4 ans

Modèles vestimentaires des enfants (Budgets de référence ONPES)

	garçon de 0-2 ans	filles de 3-10 ans	garçon de 11-14 ans	filles de 15-17 ans
sous-vêtements	10 pour 1 an		20 pour un an	15 pour 2 ans
collants	2 pour 1 an	4 pour 1 an		14 pour 1 an
Hauts : tee-shirts, chemisiers	12 pour 1 an (6 tee-shirt manches longues, 6 manches courtes, 2 chemisiers)	35 pour 1 an (10 manches longues, 20 manches courtes, 5 chemisiers)	19 pour 1 an	25 pour 2 ans (10 manches longues, 10 manches courtes, 5 débardeurs)
Pulls : sous-pulls, pulls, gilets, sweat, polaire	10 pour 1 an (3 sous-pulls, 1 pull léger, 2 en laine, 3 gilets, 1 polaire)	22 pour 1 an (10 sous-pulls, 6 pulls, 6 sweat,	5 pour 1 an (3 sweats, 2 pulls)	6 pour 2 ans (2 sous-pulls, 2 pulls hiver, 1 pull été, 1 gilet)
Bas : pantalons, jupes, robes	6 pour 1 an (3 hiver, 2 été, 1 de ville)	18 pour 1 an (4 été, 4 hiver, 5 jupes, 5 robes)	4 pour 1 an (4 jeans)	12 pour 2 / 3 ans (3 jeans, 1 en toile, 1 chaud, 3 robes, 4 jupes)
chaussures	2 pour 1 an (1 boots, 1 nu-pied)	6 pour 1 an (1 bottes neige, 1 bottines, 2 ballerines, 2 sandales)	2 pour 1 an (1 converse toile, 1 chaussure de ville)	5 pour 1 an (1 bottines, 1 bottes, 1 ballerines, 1 sandales, 1 talons)
par-dessus	2 pour 1 an (1 hiver, 1 demi-saison)	4 pour 1 an (1 hiver, 1 demi-saison, 1 été)	3 pour 1 an (1 été, 1 mi-saison, 1 hiver)	3 pour 2 ans (1 été, 1 demi-saison, 1 hiver)
mauvais temps	1 écharpe, bonnet, gants pour 1 an, 1 k-way pour 2 ans, 1 bottes en plastique pour 1 an		Echarpe, bonnet, gants pour 1 an, 1 k-way pour 2 ans	1 écharpe, bonnet, gants pour 1 an
accessoires	lunettes de soleil, casquette ou chapeau pour 1 an			lunettes de soleil, casquette ou chapeau pour 1 an, porte-monnaie
sacs		sac à dos + sac de sport pour 2 ans		sac à dos + sac de sport pour 2 ans + 3 sacs à main pour 2 ans et demi + 1 sac de plage pour 1 an
formels + anniversaire / fête	1 déguisement pour 1 an	1 déguisement et 2 tenues habillées pour 1 an	1 tenue formelle pour 1 an	
été / vacances	2 shorts pour 1 an	3 shorts ou bermudas pour 3 ans + 1 tong pour 1 an		
sport	1 chaussures pour 1 an, 2 jogging, 1 maillot de bain, des brassards pour 4 ans	2 chaussures, 2 jogging, 2 maillots de bain + bonnet de bain pour 1 an	2 chaussures pour 1 an, 2 jogging, 2 maillots de bain + bonnet de bain pour 1 an	
nuits / intérieur	6 pyjamas et 1 chausson pour 1 an	3 pyjamas et 1 chausson pour 1 an	2 pyjamas pour 6 mois, 1 chausson pour 1 an	2 pyjamas pour 2 ans, 1 chausson pour 1 an

